

La Haye Malherbe



Le mot du Maire



Chères Malherboises et Malherbois,

L'année 2024 touche à sa fin et nous nous préparons à accueillir 2025, une année qui s'annonce complexe avec les restrictions budgétaires annoncées par le gouvernement ne soyons pas morose et restons optimistes. Mais sommes-nous responsables du déficit qu'on veut nous imposer, tant aux collectivités qu'aux administrés ? C'est une question qui mérite réflexion.

Les Investissements en Cours et à Venir

Pour l'année 2025, nous allons finaliser les investissements de 2024 qui n'ont pas encore été réalisés. **Défense incendie, portail salle polyvalente, colombarium, travaux église etc.** D'autres investissements sont également prévus. Nous avons eu raison de faire les demandes de subventions pour notre restaurant scolaire en 2024. Je pense que la baisse de ces subventions se fera sentir sur les futurs projets des communes. Le démarrage du restaurant scolaire est prévu pour début 2025 et la fin des travaux début 2026.

Un Restaurant Scolaire Intergénérationnel

Je souhaite que ce restaurant soit intergénérationnel. Si des seniors veulent venir manger avec les jeunes, nous aurons l'occasion d'en discuter. Ce projet vise à renforcer les liens entre les générations et à créer un espace convivial pour tous.

La Salle Multisport : Un Projet d'Envergure

La salle multisport, **entièrement prise en charge par l'Agglomération Seine Eure**, est un projet que nous n'aurions pas pu financer seuls. Après plusieurs rendez-vous avec le président, M. Bernard Leroy, que je remercie pour son écoute et sa compréhension de l'utilité de cet équipement pour nos sportifs de tous âges et nos écoles, nous espérons que d'autres activités sportives verront le jour. La rétrocession à la fin des travaux pour les frais de fonctionnement est prévue, et le début des travaux sera lancé fin 2025 ou début 2026.

Le City Stade : Un Équipement pour Tous

Notre équipement sportif pour 2024 ne s'arrête pas là. Nous avons pu obtenir des subventions à hauteur de 80 % pour le city stade, un équipement qui a réjoui les jeunes, les associations, les écoles et les seniors. Ce projet montre notre engagement à offrir des infrastructures de qualité pour tous les habitants.

Sommaire

01 Le mot du Maire

03 État civil

04 Numéros utiles

05 Municipalité

11 Retour en Images

17 Flash infos

22 Agglo Seine-Eure

27 Règles de civisme

34 Fleurissement

36 Travaux

39 Vie scolaire

41 Comité des Fêtes

42 Associations

51 Dates à retenir

La sécurité routière : L'affaire de tous

Nous tenons à vous informer que la sécurité routière sur notre commune fait l'objet d'une étude approfondie visant à améliorer la sécurité de tous les citoyens. Lors de la réunion publique, nous avons pris en compte vos remarques et suggestions. Nous vous tiendrons informés des avancées des projets en cours.

Les Hameaux : Un Bilan et des Perspectives pour 2025

Les Hameaux des Hoguettes, du Camp des ventes et de La Vallée ont connu une transformation significative depuis 2020. Quels travaux ont été réalisés et quels sont les projets à venir ? Découvrez le bilan des actions entreprises et les perspectives pour 2025.

Travaux Réalisés depuis 2020

Depuis 2020, plusieurs travaux ont été menés pour améliorer les infrastructures et la sécurité des Hameaux. Parmi les réalisations notables, on peut citer :

Revêtement de la rue des écoles : Une amélioration majeure pour la sécurité et le confort des usagers. **Installation d'un défibrillateur sur le parking de l'école** : Une mesure essentielle pour la sécurité des élèves et du personnel. **Installation d'une rampe PMR à l'école** : Une initiative pour rendre l'école accessible à tous. **Mise en conformité des blocs secours et divers petits travaux à l'école** : Des améliorations pour garantir la sécurité et le bon fonctionnement de l'établissement.

Travaux à Venir

Les projets pour 2025 sont ambitieux et visent à poursuivre l'amélioration des infrastructures et des services. Voici les principaux travaux prévus :

Enfouissement des réseaux au Camp des ventes (début 2025) : Une initiative pour moderniser et sécuriser les réseaux. **Mise en conformité de la défense incendie sur les Hoguettes et la Vallée** : Une mesure cruciale pour la sécurité des habitants. **Remplacement de la porte d'une classe de l'école** : Une amélioration pour le confort et la sécurité des élèves. **Remise en état du logement** : Un projet pour améliorer les conditions de vie des résidents. **Remplacement des éclairages par LED** : Une initiative écologique pour réduire la consommation d'énergie. **Réfection de la cour de l'école (partie pelouse)** : Un projet pour améliorer les espaces de jeux et de détente des élèves. **Sécurité routière rue Grande** : Un projet pour sécuriser cet axe dangereux.



État civil

N'apparaissent que les noms des personnes
dont nous sommes autorisés à publier.



Naissances

La municipalité adresse ses félicitations aux parents de ...

| | |
|-------------------------|-------------------|
| Rosie LECOUCVEZ | 26 avril 2024 |
| Nélia LEFEBVRE | 26 mai 2024 |
| Millo VALLE | 10 juillet 2024 |
| Emy REVERT | 17 juillet 2024 |
| Gabriel DULOARD | 28 septembre 2024 |
| Liam OSMONT PIGIER..... | 11 décembre 2024 |

Mariages

La municipalité adresse ses vœux de bonheur à ...

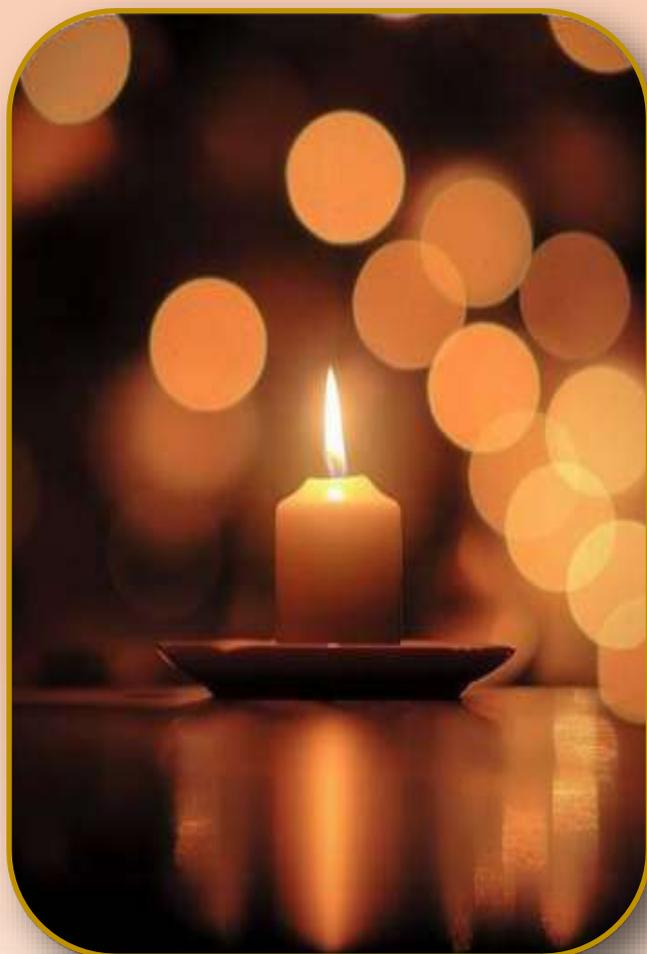
| | |
|---|---------------|
| Raphaël N'DJEM NADI & Parrys SOMMERS | 13 avril 2024 |
| Kevin CHRETIEN & Sabrina HOUSSAIS | 4 mai 2024 |
| FERREIRA-LEAL Arthur & LECLERC Océane | 24 août 2024 |
| Julien BRIAND & Léa MEURY | 31 août 2024 |



Décès

La municipalité adresse ses sincères condoléances
à la famille de ...

| | |
|--|------------------|
| Gilbert JOSEPH | 21 décembre 2023 |
| Pierre LEBOULENGER | 29 décembre 2023 |
| Alfred CAUVIN | 8 janvier 2024 |
| François FÉRAL..... | 3 février 2024 |
| Michel RASSINOT | 11 mars 2024 |
| Jeanine PIGNÉ..... | 23 mars 2024 |
| Patrice FORTIN | 17 mai 2024 |
| Jacques BRUNET | 26 juin 2024 |
| Isabelle DUPONT épouse GUÉRY | 16 juillet 2024 |
| Dominique SORTAIS | 31 août 2024 |
| Mohammed AZIZI | 4 octobre 2024 |
| David JEAN | 7 octobre 2024 |
| Marie-Hélène DAMBRINE épouse MIROIR | 18 octobre 2024 |
| Max BRANCHU | 8 décembre 2024 |



Numéros utiles

| Service Santé | | Urgence | |
|---|----------------|--|----------------|
| Docteur DAMMAME | 02.35.34.48.47 | C.C.A.S. | 02.32.50.61.30 |
| (Provisoire)..... | 02.35.52.30.52 | Centre antipoison | 08.25.81.28.22 |
| Infirmières Libérales | 02.32.50.62.15 | Disparition d'enfants | 116.000 |
| Masseur Kinésithérapeute | 02.32.25.20.30 | Enfance victime de violence | 119 |
| Orthophoniste Mme LEMAIRE | 02.76.49.92.15 | Femme victime de violence | 3919 |
| Orthophoniste Mme SWERTVAEGHER | 06.15.26.95.90 | Gendarmerie | 17 |
| Pharmacie Rivette | 02.32.25.94.06 | Pompiers secours | 18 ou 112 |
| Auriculothérapie | 07.45.04.08.97 | Pompiers services administratifs | 02.32.40.02.21 |
| | | S.A.M.U | 15 |
| | | SAMU social | 115 |
| Associations | | | |
| Académie Aïkido Seine Eure | 06.84.84.41.22 | Judo Club LHM | 06.15.46.27.26 |
| Amicale des donateurs de sang | 06.09.87.25.79 | La joie de vivre | 06.85.12.52.26 |
| Amicale des sapeurs pompiers | 06.49.42.82.87 | La Vallée des loisirs | 06.22.45.60.36 |
| Anciens combattants | 06.76.83.82.50 | RC Malherbois Survillais | 06.89.83.58.48 |
| APE du Bourg | 06.12.99.32.03 | Sauvegarde du Patrimoine Malherbois | 06.76.83.82.50 |
| AS HM course à pied | 02.32.25.06.55 | L'Eure des savoirs | 06.86.17.52.84 |
| AS HM gymnastique | 06.82.88.53.06 | Société de chasse | 06.19.57.91.49 |
| AS HM pétanque | 06.24.48.40.20 | Art Danse | 06.61.13.50.73 |
| AS HM tennis de table | 02.32.50.49.75 | Les Minautores | 06.88.01.60.02 |
| Comité des fêtes | 06.84.13.18.58 | Le doux cocon des minis | 06.25.25.06.34 |
| Boxe pied poing | 07.68.03.85.69 | Plus jamais ça (plusjamaisca22@gmail) | - |
| Union commerciale (ucalahayemalherbe@gmail.com) ... | - | | |
| Commerçants/Artisans | | | |
| A2P IMMO | 02.32.25.20.94 | Garage du Carbonnier | 02.32.50.61.32 |
| Aux Délices Malherbois | 02.32.59.45.74 | La Source aux Fleurs | 02.32.50.67.90 |
| Belle & Zen | 02.32.59.37.03 | Le Bistrot des Artistes | 02.32.50.68.62 |
| Boucherie Foulogne | 02.32.50.61.44 | Le Petit Panier | 02.32.25.17.86 |
| Électricité Derrey | 02.32.25.15.73 | MGT Clôture | 06.79.44.14.61 |
| Franck Coiffure | 02.32.50.62.98 | GM ELEC | 07.83.84.48.65 |
| Big Burger | 06.52.36.68.59 | Les Minouchettes (pension féline) | 06.17.54.84.47 |
| Rénovinyl | 06.20.88.61.26 | | |
| Commerces ambulants et Marché hebdomadaire | | | |
| Pizza Sympa (mardi sur la place) | 06 32 41 65 38 | Marché hebdomadaire sur la place de l'église | JEUDI |
| Pizza Minute (Distributeur) | 06 63 15 82 81 | | |
| Autres | | | |
| Artus Conseils Finances | 06.12.99.62.95 | École Jean Paul BARBÉ | 02.32.25.95.19 |
| Assistante sociale Louviers | 02.32.09.46.56 | EDF | 08.01.02.70.26 |
| Service des Impôts des particuliers | 02.32.54.74.10 | Inhumation religieuse | 02.32.50.65.13 |
| Service départemental des impôts fonciers | 02.32.25.71.13 | Préparation au mariage | 02.32.50.61.16 |
| Service des impôts des entreprises | 02.32.25.71.43 | Préparation au baptême | 02.32.50.79.28 |
| Trésorerie des Andelys | 02.32.54.20.33 | Micro crèche « Petit à Petit » | 09.86.57.27.28 |
| Trésorerie de Louviers | 02.32.09.40.70 | Taxi Lefebvre Philippe | 06.08.88.18.33 |
| Communauté d'agglomération Seine Eure | 02.32.50.85.50 | La Poste | 3631 |
| Eaux, assainissement VÉOLIA | 09.69.39.56.34 | France Connect | 06.25.09.34.65 |
| École de la Vallée | 02.32.25.00.70 | | |

Municipalité



Mairie de la Haye Malherbe
Place de la Mairie
27400 LA HAYE MALHERBE
02.32.50.61.30
mairie@lahayemalherbe.fr
www.lahayemalherbe.fr

Horaires d'ouverture

Lundi 16h à 18h
Mardi 16h à 18h
Mercredi 16h à 18h
Jeudi 9h30 à 11h30
Vendredi 16h à 18h



Tarifs

Salles communale

SALLE POLYVALENTE

Habitant de la commune : 500,00€
Habitant hors commune : 850,00€

Cimetière communale

Case columbarium 15 ans 510,00€
Case columbarium 30 ans 870,00€
Sépulture 30 ans 250,00€
Sépulture 50 ans 350,00€
Création de la cavurne 420,00€
Cavurne 15 ans 300,00€
Cavurne 30 ans 400,00€



SALLE ÉMILE LENOBLE

De mai à septembre : la journée 100,00€
2 jours/week-end 160,00€
De octobre à avril : la journée 120,00€
2jours/week-end 200,00€

Droit de place

Occasionnel (en linéaire) 4,00€
Permanant (forfait hebdomadaire) 10,00€
Marché (en linéaire) 0,80€



Permanences des Élus

LUNDI

Monsieur Éric LOUET (1^{er} adjoint)
de 16^h00 à 18^h00
Afaire suivie : Urbanisme et Finances

MERCREDI

Monsieur José HACVILLE (3^{ème} adjoint)
de 16^h00 à 18^h00
Affaires suivies : Travaux, voirie,
bâtiments communaux



MARDI

Monsieur Serge MARAIS (Maire)
de 16h00 à 18h00

VENDREDI

Madame Amélia BRÉANT (2^{ème} adjointe)
De 16h00 à 18h00
Affaires suivies : Administration générale,
vie scolaire, CCAS

Municipalité

Voyager avec un carte d'identité, bonne ou mauvaise idée ?



Voyager avec une CNI (carte nationale d'identité) dont la date de validité est périmée est envisageable. Tout dépend de votre destination et de la date de création de votre carte d'identité. Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter le site demarches.interieur.gouv.fr

De façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, il vous est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une CNI portant une date de fin de validité dépassée, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.

Vous partez bientôt en vacances ? Afin d'éviter les cambriolages, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Le service de la gendarmerie se charge alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage...). Pour vous inscrire, vous pouvez utiliser le service sur internet ou vous rendre en brigade de gendarmerie.



Demande de passeport et/ou carte nationale

Où peut-on faire une carte d'identité ou/et un passeport ?

Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station biométrique. Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes

**Mairies de : LOUVIERS, VAL DE
REUIL, LE NEUBOURG**



La carte européenne d'assurance maladie

À quoi sert la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) ? La carte européenne d'assurance maladie (CEAM) facilite la prise en charge de soins médicaux en Europe. Elle atteste des droits de son titulaire à l'assurance maladie française. Lors de vacances ou d'un court séjour en Europe, il est conseillé de se la procurer. La CEAM peut être demandée par toute personne rattachée à l'Assurance maladie, quelle que soit sa nationalité.

Durée de la carte

La CEAM est valable 2 ans maximum à partir de sa date d'édition. Sa durée de validité ne peut toutefois pas dépasser la durée des droits de la personne concernée à l'assurance maladie.

Conditions de renouvellement de la carte

Le renouvellement ne peut se faire qu'à la date de péremption de la carte. La demande se fait par messagerie ou par téléphone.

Autorisation de sortie du territoire pour un mineur non accompagné

Attention ! Il est inutile de se déplacer en mairie ou en préfecture pour remplir l'attestation. Le formulaire d'autorisation de sortie de territoire est accessible sur www.service-public.fr.

(N° CERFA 15646*01)



Municipalité

Inscription sur liste électorale



Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.

Nouveaux habitants ?

Un Français déménageant en France doit déclarer sa nouvelle adresse auprès de la Mairie de son nouveau domicile.

Un Français qui revient vivre en France doit le plus souvent s'inscrire auprès de la Mairie de son nouveau domicile pour pouvoir voter en France.

Un Français partant résider à l'étranger doit choisir entre s'inscrire (ou rester inscrit) auprès de sa Mairie ou s'inscrire auprès du consulat (ou de l'ambassade) de son pays d'accueil.

Inscription en Mairie ou en ligne ?

Vous pouvez vous inscrire en Mairie, en vous munissant d'une pièce d'identité et justificatif de domicile (facture eau, gaz, électricité, téléphone...). Un formulaire sera à

à remplir et à redonner en Mairie aux horaires d'ouverture.

En ligne, rendez-vous sur le site <https://www.service-public.fr/>, onglet papiers-citoyenneté, onglet élection. Vous devez utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée des documents suivants : Justificatif de domicile type facture et justificatif d'identité.

Reconnaissance anticipée



Reconnaître un enfant peut se faire de manière anticipée, c'est-à-dire avant la naissance du bébé .

Pour les couples non mariés

La filiation maternelle est automatiquement établie. Le papa lui doit reconnaître son enfant pour établir cette filiation. La reconnaissance anticipée permet que cette filiation soit établie même si ce dernier venait à décéder.

Pour les couples mariés

L'enfant à naître est d'emblée considéré comme celui du mari. La reconnaissance anticipée est moins utile.

Pour réaliser une déclaration de naissance anticipée, il faut se rendre en Mairie . Récupérer le formulaire

Le Recensement Militaire



Pour qui ?

Garçons et filles de nationalité française

Où ?

A la mairie de ton domicile

Quand ?

Dès 16 ans

Avec quoi ?

Votre carte d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile

Pourquoi ?

Pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...). Pour effectuer la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD). Pour l'inscription d'office sur les listes électorales.

Municipalité

Les ordures ménagères

→ Ramassage **1 semaine sur 2**, grâce au bac gris.

→ À mettre dans des **sacs poubelles bien fermés**.



Les emballages et les papiers

→ Ramassage **1 semaine sur 2**, grâce au bac jaune.

→ Tous les flacons, bouteilles, pots, barquettes et films en plastique, les cartons et briques alimentaires, emballages en métal et papiers imprimés.

→ A jeter **directement dans le bac**, bien vidés, non lavés, non imbriqués.



Les déchets végétaux

→ Ramassage **1 fois / semaine**, de la **semaine 11 à la semaine 48**, grâce au bac marron (ou vert).

→ 1 bac de **240 L maximum** par foyer et par collecte.

Les **bacs surchargés** (trop lourds ou dont le contenu dépasse le volume du bac) **ne pourront être collectés**.

→ **Tous les végétaux** (gazon, petits branchages, feuillages, fleurs, épluchures, fruits et légumes pourris, marc de café) sans terre, ni plastiques, ni cailloux, ni pots.

→ **Le tri des biodéchets est obligatoire !** Des solutions subventionnées existent !
+ d'infos : agglo-seine-eure.fr



JOURS DE COLLECTE



Les poubelles d'ordures ménagères, les bacs de tri et les bacs de déchets verts sont ramassés selon le rythme du calendrier de l'agglomération qui vous a été distribué.

Les bacs sont à sortir la veille au soir.

ENCOMBRANTS



Vos encombrants sont ramassés sur rendez-vous gratuitement, appelez la Ressourcerie au 09.86.48.63.60.

INFORMATION PRATIQUE

Les bacs d'ordure ménagères et/ou de tri peuvent être remplacés en Mairie aux horaires d'ouvertures sur présentation d'un justificatif de domicile (- de 3 mois).

CONTENEURS À VERRES ET PAPIERS

Rue du Carbonnier, de la Gare, de la Ravine

Place de la Malice (La Vallée)

CONTENEURS À VÊTEMENTS

Rue du Carbonnier

DEMANDE DE BAC À DECHETS VÉGÉTAUX

Pour toutes demande de bacs à déchets verts, nous vous invitons à vous rapprocher du Centre d'Agglomération Seine Eure (CASE). Pour une demande de façon dématérialisée un formulaire est disponible sur leur site internet.

RAMASSAGE OUBLIÉ PAR LES AGENTS ?

Il arrive parfois que les agents de propreté lors du ramassage hebdomadaire oublie malencontreusement vos déchets. Pour résoudre ce problème nous vous invitons à contactez le Centre d'Agglomération Seine-Eure (CASE) au service propreté **02.32.50.85.64** pour leur faire part de votre requête.



02.32.40.45.63

DÉCHÈTERIE

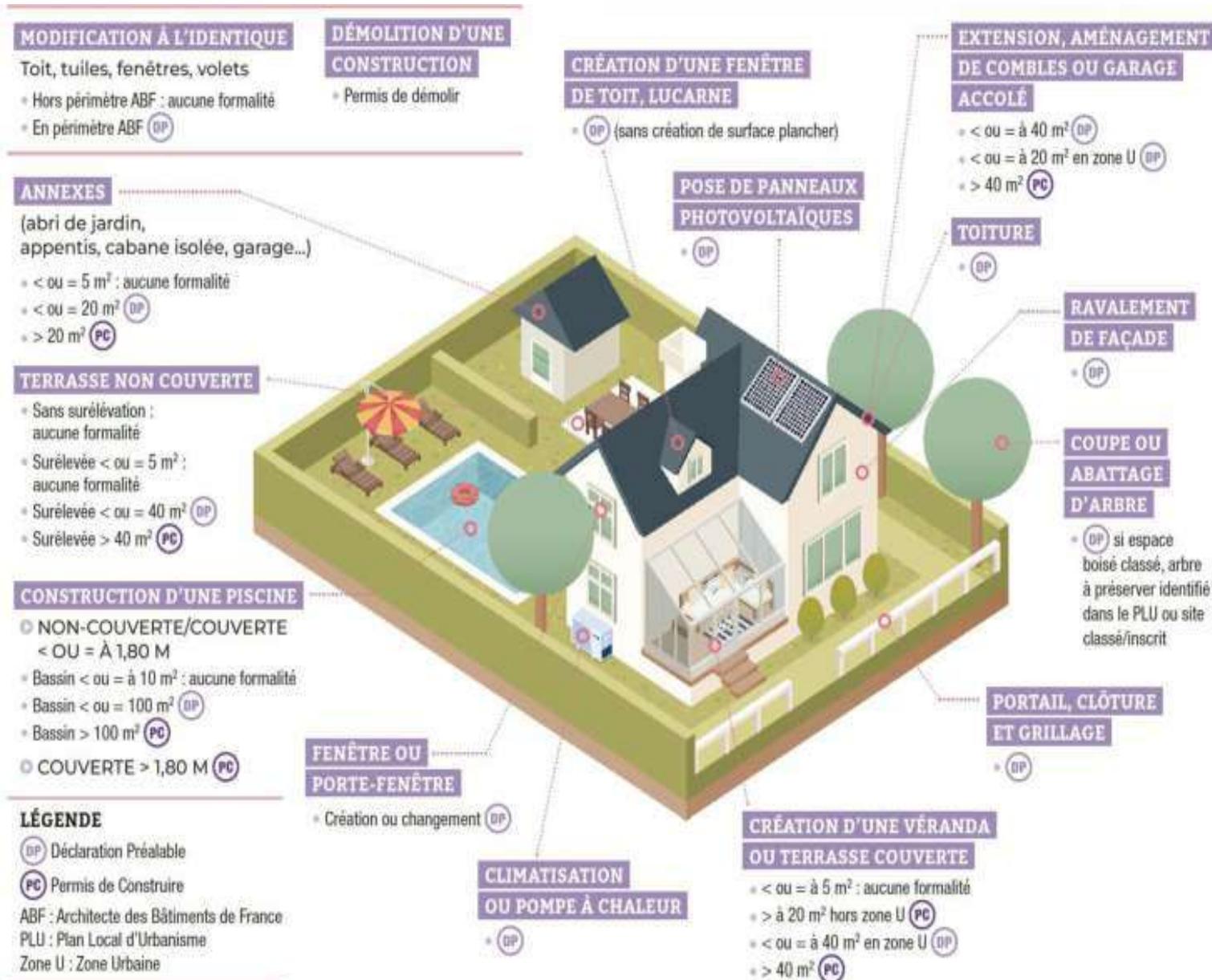
Rue de la Ravine



| | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI |
|---|---------------|-------------|---------------------------|-------------|-------------|---------------------------|
| La Hays Malherbe 02 32 40 45 63 | FERMEE | 13h30 - 17h | 9h - 12h15 13h30 - 17h | 13h30 - 17h | 13h30 - 17h | 9h - 12h15 13h30 - 17h |

Municipalité

En règle avec mes travaux



BON À SAVOIR

Formulaire disponible en Mairie ou sur internet.

Dans le cadre d'un permis de construire, déposé pour une construction neuve, vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface du plancher dépasse les 150m².

Les installations/aménagements non soumis à autorisation sont tout de même tenu de respecter les dispositions

Le PLUiH a été approuvé par les élus de l'Agglomération Seine-Eure par délibération en date du 28 novembre 2019. Pour plus d'adéquation avec le territoire et les projets portés par les communes et l'Agglo Seine-Eure, ce document sera amené à évoluer.

Ce document peut vous apporter des renseignements sur vos droits et obligation concernant vos projets de construction ou de modification extérieure à votre habitation.

Le lien internet : <https://www.agglo-seine-eure.fr/plan-local-urbanisme-intercommunal-habitat/>

Municipalité



La communication



Un site internet a été crée en 2023, adresse du site : <http://lahayemalherbe.fr>



MAIRIE DE LA HAYE MALHERBE ET SES HAMEAUX

lahayemalherbe.fr



La communication est pour nous un outil essentiel. Le bulletin municipal est et restera un outil de communication indispensable mais à l'époque où nous vivons et à la vitesse où circule l'information, vous inscrire à l'application « Maires Citoyens » vous permettra d'être informé très rapidement des actualités, alertes et dates d'évènements.

Depuis août 2020 le support numérique application "Maires et Citoyens" est accessible les téléphones mobiles Android et les PC .



MAIRES & CITOYENS

Comment vous inscrire ?

L'application est disponible gratuitement sur :

- téléphone : en la téléchargeant via Apple Store ou Play Store (Android)
- ordinateur : en vous connectant sur <https://mairesetcitoyens.fr>

Il vous suffira dans les 2 cas :

- d'indiquer le code postal 27400 et de sélectionner la commune La Haye Malherbe
- de sélectionner votre adresse mail et un mot de passe

Après vérification, votre compte sera validé : vous choisirez alors de recevoir ou non des notifications sur votre téléphone ainsi que des e-mails sur votre ordinateur.



Les différentes fonctionnalités proposées



Actualités

Un fil d'actualité vous permettant de découvrir médias et informations (événements culturels, thèmes du prochain conseil municipal, alertes orages...). Vous êtes ainsi informés de ce qu'il se passe dans votre commune et pourrez commenter les publications.



Présentation

Une présentation de La Haye Malherbe, son nombre d'habitants, ses hameaux, sa fiche d'identité ...



Le maire et son équipe

Une description complète de l'équipe municipale et de ses responsables de commissions pour mieux vous orienter suivant vos besoins



Haye Malherbe



Annuaire des services

Un annuaire complet des services proposés sur notre commune affichés sur une carte dynamique (coordonnées, horaires d'ouverture...)



Liens utiles

Pour partager avec vous des liens pour accéder rapidement à des sites internet (Portail Famille de l'Agglo Seine Eure, démarches en ligne...)



Agenda

Un agenda communal, simple à consulter, pour vous informer des événements à venir : réunions d'information, événements sportifs et associatifs organisés par la commune, les associations et les clubs sportifs, conseils municipaux, ... Toutes les dates à retenir, centralisées et accessibles sur cet agenda

Retour en Images



Cérémonie des Voeux

Le dimanche 7 janvier 2024, Serge MARAIS (Maire de La Haye Malherbe) a présenté les voeux 2024 aux Malherbois, Malherboises et aux Élus Locaux. Lors de la cérémonie les sportifs du village ont été récompensés. BOUQUAND Teddy : Ecole d'arbitrage et combattant benjamin TERR MAYLIS : Formation assistant club combattante minime vice championne de Normandie benjamine BRUCK Valère : Combattant poussin Barbara et Christophe BRUCK (Présidente, Entraîneur) Le Colonel HARDY (représentant du Directeur Départemental), le Capitaine COQUEREL (représentant de l'UDSP) et le Lieutenant DRAPIER (chef de centre de La Haye Malherbe) responsables Incendie et Sécurité du Département ont profité de cette matinée festive (la Sainte Barbe) pour honorer les sapeurs pompiers de la Haye Malherbe. sur la photo de gauche à droite: le Caporal Chef Tanguy (le diplôme de conducteur tout terrain) le Sapeur Lucie (le diplôme d'équipier secours à la personne) le Caporal Chef Fabien (le diplôme de conducteur tout terrain) le Sapeur Lucas (nommé sapeur 1er classe) le Sapeur Guillaume (nommé sapeur 1er classe) le Caporal Chef Frédéric (la médaille d'honneur des sapeurs pompiers échelon bronze) le Sapeur Najib (le diplôme d'équipier de secours à la personne) le Sapeur Alexandre (nommé sapeur 1er classe) le Sapeur Solène (le diplôme d'équipier incendie et opérations diverses) le Caporal Mehdi (validation de sa formation de chef d'agrés une équipe). La cérémonie des voeux s'est clotûrée autour d'un verre de l'amitié. Merci à tous



Retour en Images



CÉRÉMONIE DU 8 MAI

En France, le 8 mai est un jour férié qui commémore la capitulation de l'Allemagne nazie en 1945, marquant la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe. Cette date symbolise la libération et la victoire des Alliés contre l'Axe, après six années de conflit dévastateur. Ce matin la journée a commencé par Crasville à 9h00 avec mon collègue Jean-Michel Derrey Maire de Crasville. Ensuite direction La Vallée au monument aux morts avec Maryannick Deshayes, Nicole Labiche et Thierry Lecomte. 10h30 départ de la mairie en direction du cimetière de La Haye Malherbe à 11h00 cérémonie et retour à la salle Émile Lenoble où un vin d'honneur était servi. Je tiens à remercier au nom du conseil municipal les sapeurs-pompiers, les anciens combattants, les enfants, les enseignants et les Malherboises et Malherbois présent ce matin.



Retour en Images

RÉUNION PUBLIQUE DU 27 MAI 2024

Les Malherboises et Malherbois ont été invités à échanger avec Mr Serge MARAIS (Maire) le lundi 27 mai à 18h salle polyvalente. Le public a répondu présent. Différents sujets ont été expliqués et cela a permis de

faire un point sur l'évolution et le fonctionnement de la commune. Serge MARAIS a débuté la réunion par : 1) Le fonctionnement de la mairie, 2) Les travaux réalisés, 3) Les travaux à venir, 4) Le Budget de la commune, 5) Les Projets (cantines, salle multisport, achat de divers terrains...), 6) Les écoles, 7) Le City Stade, 8) La Sécurité 9) Questions/réponses. Une boîte à idée a été mise à disposition des administrés pour formaliser leur question par écrit. Merci à celles et ceux présents lors de cette présentation.



CÉRÉMONIE FÊTE NATIONALE

La cérémonie du 14 juillet s'est déroulée au centre de secours des Sapeurs-Pompiers de la Haye Malherbe/Quatremare, sous un soleil radieux. Les présences de Mr Hervé MAUREY (Sénateur), Mme Maryannick DESHAYES (Conseillère Départementale), Mr Arnaud LEVITRE (Conseiller Départemental), Mr Emmanuel ROBERT (Adjoint au maire de Quatremare), Mr Hervé GAMBLIN (Maire de Vraiville), Mr Hervé PICARD (Maire de Surtauville), des Instances de la Défense Incendie de l'Eure, des Malherboises et Malherbois venus nombreux en famille. La cérémonie a débuté par le discours de Serge MARAIS, Maire. Puis Le Lieutenant Michael DRAPIER a décoré le Sergent Chef ALEXANDRE de la médaille d'honneur des Sapeurs Pompiers échelon Bronze. Les festivités se sont terminées par le traditionnel tour des véhicules des pompiers pour les enfants et pour les parents le verre de l'amitié servi salle Emile LENOBLE par les conseillers municipaux.



Retour en Images

NETTOYAGE DU CIMETIÈRE



Nettoyage intergénérationnel du cimetière : un succès grâce à votre participation. Nous avons le plaisir de vous informer qu'une matinée de nettoyage intergénérationnel du cimetière a été organisée avec succès par la commission du cimetière, la commission jeunesse et l'association « PLUS JAMAIS CA ». Cette initiative a mobilisé un grand nombre de jeunes, avec un total de 60 participants. Nous tenons à remercier chaleureusement chacun d'entre vous pour votre engagement et votre participation active. L'objectif de cette journée était de rendre notre cimetière propre et accueillant pour les personnes venant se recueillir. Nos agents municipaux s'efforcent tout au long de l'année de maintenir cet espace en bon état, mais en raison de l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires, il est parfois difficile de garantir une propreté constante. Votre aide a donc été précieuse. Nous souhaitons exprimer notre gratitude particulière à Christel Baron, vice-présidente de la commission cimetière, Béatrice Cormon, Nathalie Pomard, Lynda Heudebourg et Sophie de l'association « PLUS JAMAIS CA », qui ont joué un rôle clé dans la mobilisation des participants. Nous vous invitons à découvrir les photos de cette belle matinée de solidarité, d'engagement citoyen, d'échanges et de partage. Merci encore aux organisateurs et participants pour votre précieuse contribution.



HALLOWEEN

Serge MARAIS (maire) a reçu en Mairie le samedi 2 novembre 2024 les apprentis Sorcières et Sorciers du village pour fêter HALLOWEEN.

Une distribution de bonbons a été organisé par Mr MARAIS. Chaque enfant est reparti avec une poignée de bonbons afin de conjurer le mauvais sort.

Merci au conseil Municipal et au Maire de notre village, pour cette initiative.

Nous vous donnons rendez -vous cette année.



Retour en Images

RÉUNION SÉCURITÉ ROUTIÈRE



Le lundi 4 novembre 2024, Serge MARAIS (Maire) proposait aux Malherboises et Malherbois, une réunion sur le thème de la Sécurité à la salle polyvalente. L'échange fut essentiellement sur la vitesse dans notre village. Cette assemblée a été suivie par de nombreux habitants, des élus de la commune et des élus des communes voisines (une centaine de personnes).« L'idée est que nous trouvions une ou plusieurs solutions ensemble afin d'éradiquer le problème de la vitesse. Avant d'attendre les solutions du Département d'Ile de France, nous voulons surtout mettre en place avec les propositions des Malherboises et Malherbois, les solutions adaptées à chaque rue, »soulignait Monsieur le Maire. L'échange entre le public et Monsieur le Maire a été constructive et animé. Merci à l'ensemble du public pour leur attention et leur participation à cette réunion. Pour les habitants qui n'ont pu assister à cette réunion vous pouvez adresser votre requête par Mail : s.marais@lahayemalherbe.fr

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La commémoration du 11 novembre 2024 a débuté au Hameau de la Haye Malherbe par un dépôt d'une gerbe offerte par les communes de La Haye Malherbe et Terres de Bord. Puis le groupe a rejoint les pompiers et Élus pour une marche entre la Mairie de la Haye Malherbe et le cimetière. Mr PAGE, Mr Serge MARAIS et Mr Jean-François LABORDE ont rendu un hommage aux anciens Combattants suivi des enfants de l'école de la Haye Malherbe. A la fin de cette commémoration, un verre de l'amitié a été offert à la salle Émile LENOBLE.



Retour en Images

SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE NOËL DES ENFANTS



Le vendredi 13 décembre, le comité des fêtes et la Municipalité de la Haye Malherbe ont organisé le spectacle de Noël à la salle polyvalente. Le spectacle proposé a rencontré un franc succès auprès des enfants et des parents présents. Par la suite, le moment tant attendu des enfants fût la distribution des cadeaux, des mains du Père Noël. Bravo pour cette organisation.



Récital de Chants des enfants de l'école du Hameau de la Vallée les écoliers de la Vallée ont proposé un spectacle de chants pour lancer les fêtes de Noël. La salle polyvalente de Tostes a fait un carton plein. Les Parents ont assisté à un spectacle animé par un professeur de chant. Bravo aux enfants pour leur performance et à la Directrice (Mme Dechambre), l'Institutrice (Mme Favrie) et la Professeur de chants.

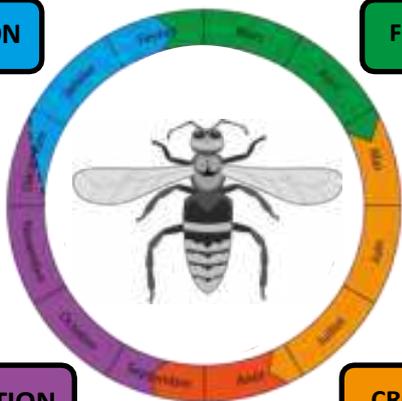
Flash infos

Les frelons

Comment le reconnaître ?

HIVERNATION

FONDATION



REPRODUCTION

CROISSANCE

Frelon asiatique



Thorax brun noir

1 segment jaune sur l'abdomen

Pattes jaunes à leur extrémité

Taille : 3 cm

Frelon européen



Thorax brun rougeâtre

Bande jaune sur l'abdomen

Jusqu'à 4 cm

Zoom sur les nids



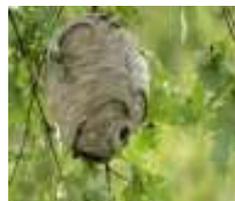
Le nid primaire (asiatique)

La fondatrice édifie seule un nid de fondation dit « nid primaire ». De petite taille, 5 à 10 cm de diamètre, qui va progressivement atteindre 20 cm. Où les rechercher ? À faible hauteur (long des avant-toits, cabanes, haies, parpaings,...) protégés des aléas climatiques.



Le nid secondaire (asiatique)

À partir du mois d'avril, les frelons vont quitter le nid primaire pour construire un nouveau nid, appelé « nid secondaire », situé généralement dans un arbre entre 5 et 15 mètres de hauteur. Celui-ci peut atteindre 1 mètre de haut, 80 cm de diamètre et abriter jusqu'à 2000 frelons ou plus. Il est en généralement en forme de poire. L'entrée est toujours de latérale et de petite taille.



Le nid du frelon européen

Le nid est caractérisé par une large entrée basale et des alvéoles visibles. On le trouve souvent à l'abri (granges, bâtiments,...). Leurs nids primaires est de couleur grise, alors que celui des frelons asiatiques est de couleur sable.

Qui peut intervenir pour détruire un nid ?

Pour rappel les sapeurs-pompiers n'interviennent plus pour détruire les nids. Il est nécessaire de faire appel à des spécialistes qui utilisent un matériel et des techniques professionnelles adaptés à chaque cas assurant une sécurité optimale. Ne vous attaquez jamais à un nid seul ! Faites appel à « **ALLO LA GUÊPE** » au **06.72.42.17.00**.



En cas de piqûre appeler le 15

Étude en cours

À ce jour la Mairie étudie une proposition de convention, nous reviendrons vers vous si ce projet abouti.



Flash infos

Le monoxyde de carbone est dangereux

Le monoxyde de carbone est un gaz très dangereux : il ne se voit pas et ne sent rien. Mais quand on le respire, il prend la place de l'oxygène. On a mal à la tête, envie de vomir, on est très fatigué. On peut aussi s'évanouir ou même mourir. Pour parler du monoxyde de carbone, on dit aussi « CO ».



D'où vient le monoxyde de carbone ?



Ce gaz vient des appareils de chauffage ou de cuisson qui marchent au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol. Ce gaz ne vient pas des appareils électriques.



Le monoxyde de carbone



Pour se protéger et réduire les risques

Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc. Demandez-lui une « attestation d'entretien » qui prouve que l'appareil est bien entretenu. Si un professionnel installe une chaudière au gaz, demandez-lui une « attestation de conformité » qui prouve qu'elle est bien installée.

Bien utiliser vos appareils : n'utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue... pour vous chauffer. N'utilisez pas les appareils prévus pour dehors (barbecue, brasero) dans le logement. Les groupes électrogènes s'installent en dehors du logement : pas dans le logement, ni dans la véranda, ni dans le garage, ni dans la cave.

Si vous utilisez un poêle à bois, n'utilisez que du bois (sans vernis et sans peinture), ne laissez pas votre moteur de voiture allumé dans le garage, utilisez un chauffage d'appoint au maximum 2 heures de suite et dans une pièce avec aération, ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain, etc.), aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver.

Il est conseillé d'équiper les maisons de détecteurs.

En cas d'urgence



Ouvrez les portes et fenêtres, arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson, sortez du logement. **ET APPELER LES SECOURS.**



Flash infos

Quand le service devient mobile



L'association PIMMS Seine-Eure a été créée en novembre 2007. Un premier point d'accueil a été ouvert en décembre 2008 sur Val-de-Reuil et un second en septembre 2010 sur Louviers.

Le Pimms mobile, labellisé France Services, inauguré depuis le 11 janvier, sous la forme d'une caravane rétractable, va à la rencontre des habitants de l'Agglo Seine-Eure pour les accompagner dans leurs démarches administratives.

Dans la caravane deux médiateurs répondent aux demandes relevant des missions du Pimms ou de France Services. « Les habitants viennent pour un besoin d'ordre administratif ou pour régler une situation liée à la vie quotidienne avec un organisme comme EDF, un opérateur mobile, Veolia, un bailleur social... Les médiateurs peuvent aussi accompagner pour remplir une procédure administrative sur Internet (impôts par exemple). Il s'agit d'un accompagnement personnalisé quand une personne n'est pas à l'aise dans la réalisation d'une démarche ».

Le PIMMS Seine-Eure a pour objectif de faciliter l'accès aux services publics à l'ensemble des habitants de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

Ce service est gratuit

Services proposés :



Accueil, information de premier niveau, orientation vers les acteurs du territoire en fonction du besoin identifié, mise en relation.



Accompagnement dans toutes les démarches administratives du quotidien (santé, retraite, accès aux droits, logement, courrier, mobilité, justice, emploi, État civil, famille, énergie, ...) papier ou via internet.



Aide au remplissage de formulaire et à la prise de rendez-vous. Aide à la compréhension et à la rédaction de courriers.



Médiation en cas de difficultés de paiement.



Accès libre à un espace bureautique et à internet pour toutes démarches administratives (Actualisation, CV,).

La caravane est présente tous les jeudis devant la mairie de 9h15 à 12h30 et de 13h30 à 16h15.
L'accueil physique du public se fait uniquement sur Rendez-vous au 02.32.25.12.25 ou seine-eure@pimmsmediation.fr



Contact direction

Vanessa WARIN

Directrice du Pimms Médiation Seine-Eure
06.83.88.27.45

direction.seine-eure@pimmsmediation.fr

Les permanences téléphoniques sont assurées du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, puis le vendredi matin de 9h à 12h. Lors des permanences téléphoniques, un médiateur peut accompagner à distance (informer, guider, orienter...) ou proposer un rendez-vous dans l'un des lieux d'accueils du PIMMS : PIMMS de Val-de-Reuil ; PIMMS de Louviers ; permanences en mairie de le Manoir-sur-Seine, La Haye Malherbe ou Saint-Pierre-du-Vauvray.

Flash infos

Épicerie sociale et solidaire



POUR QUI ?



Pour les personnes résidant sur les communes rurales suivantes :

Canton de Louviers : Andé, Heudebouville, Incarville, Saint Etienne du Vauvray, Saint Pierre du Vauvray, Vironvay.

Canton de Pont de l'Arche : Acquigny, Alizay, Amfreville-sur-Iton, Crasville, Criquebeuf-sur-Seine, Igoville, La Haye-Lecomte, La Haye Malherbe, La Vacherie, Le Manoir, Le Mesnil-Jourdain, Les Damps, Martot, Pinterville, Pîtres, Quatremare, Surtauville, Surville, Terres-de-bord, Vraiville.

Canton de Val de Reuil : Uniquement Amfreville sous les Monts, Connelles, Herqueville

C'EST QUOI ?

Un service d'aide alimentaire itinérant à destination de personnes en précarité vivant dans les communes rurales de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

COMMENT ÊTRE BÉNÉFICIAIRE ?

En prenant rendez-vous avec le Centre Communal d'Action Social de votre commune ou avec un travailleur social de la Maison du Département. Vous pouvez contacter ces derniers au 02.32.61.11.15 pour Val de Reuil, 02.32.09.46.56 pour Louviers ou 02.35.23.01.05 pour Pont-de-l'Arche. Et en leurs apportant les renseignements nécessaires (justificatif de moins de 3 mois des ressources et des charges).

POUR PASSER LA COMMANDE

Personnes ayant accès à internet :

Connexion à la boutique en ligne sur le site Épireuil où les bénéficiaires ayant un compte peuvent commander entre le vendredi à 17:00 et le lundi à 12:00.

Un choix de produits varié et similaire à ceux de l'épicerie locale

Une livraison en points de collecte définis pour chaque commune le mardi après-midi sur rendez-vous (paiement en espèces à la livraison)

Personnes n'ayant pas accès à internet :

A chaque livraison, une liste de produits secs peut nous être remis pour la semaine

Pour les produits frais, la veille du jour de livraison, à partir de 14h, passage de commande par téléphone

COMMENT CA MARCHE ?

Les dossiers sont étudiés une fois par semaine lors d'une commission. Si le dossier est accepté, il y a une ouverture des droits pour faire les achats (à concurrence du budget qui est accordé).

- ▷ vous choisissez vos produits comme dans une épicerie «classique» en fonction de vos habitudes alimentaires et budgétaires
- ▷ vous contribuez au fonctionnement de l'association en participant financièrement à hauteur de 20% du prix de référence des produits distribués
- ▷ Ils veillent à proposer une variété de produits (alimentaires, d'hygiène et d'entretien),
- ▷ Ils indiquent également quel sera le jour de livraison et l'adresse du lieu Relais où se fera la livraison.

EXEMPLE

1 KG DE FRUIT ET LÉGUMES A 1€

1 FROMAGE A 1,60€

Subvention
épireuil
0,80€

Participation des
bénéficiaires
0,20€

Subvention
épireuil
1,28€

Participation des
bénéficiaires
0,32€



Flash infos

Départ de feu au centre de tri des emballages de l'Agglo

Un départ de feu provoqué par la présence de piles au lithium a eu lieu dans le centre de tri des emballages de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure le 11/02/25. Déposez vos piles et batteries usagées en magasin ou en déchèterie.

**LES PILES AUX LITHIUM SONT INTERDITES
DANS LE BAC JAUNE !**

**ELLES PEUVENT ENTRAINER LA DESTRUCTION,
PAR INCENDIE, DU CENTRE DE TRI.**

seine-
eure
agglo

Cocoon, La solution pour confier mon enfant



Qu'est-ce que Cocoon ?

Une plateforme pour vous, parents habitants du territoire Seine-Eure à la recherche d'un mode d'accueil près de chez vous pour votre (vos) enfant(s).

Un guichet unique

Cocoon vous met en contact avec un **interlocuteur unique**, professionnel de la petite enfance qui accompagnera votre famille tout au long de vos recherches et lors de l'inscription.

Il prend en compte vos besoins spécifiques pour vous orienter vers la structure la mieux adaptée à vos besoins.

Un service totalement gratuit !

Il vous permet de poser toutes vos questions en lien avec l'accueil d'enfants : comment calculer les congés payés de mon assistante maternelle ? Comment réaliser un contrat avec des horaires atypiques ? Quel est le relais dont je dépends et à quoi sert-il ? Comment faire une rupture de contrat ?...

Accueil collectif, familial ou chez un assistant maternel ?



Comment ça marche ?

Remplissez le formulaire de pré-demande sur le site internet : cocoon.seine-eure.fr

- La **recherche géolocalisée** permettra une redirection vers le RPE (Relais Petite Enfance) le plus proche.
- **En temps réel**, il recevra une notification de votre demande.
- **Vous serez contacté par un professionnel** de la petite enfance qui vous accompagnera dans la recherche du mode d'accueil le plus approprié à vos besoins ou répondra à vos questions.

Trouvez le mode d'accueil adapté pour mon enfant de - de 4 ans : un accompagnement personnalisé et gratuit par un professionnel



Une adresse unique pour toutes les démarches : cocoon.seine-eure.fr



L'aide à domicile

Ce service d'aide à domicile est accessible aux habitants du territoire Seine-Eure. Il s'adresse aux personnes de plus de 60 ans et aux personnes handicapées. Il apporte à la personne une aide et un soutien lui permettant ainsi de vivre à son domicile, selon ses choix dans les meilleures conditions possibles, à son domicile.

Le service d'aide à domicile fonctionne 7 jours sur 7, de 7 h à 20h. Il intervient pour accompagner les personnes dans les tâches de la vie quotidienne tel que l'aide :

- à la toilette,
- à la préparation des repas,
- aux déplacements,
- aux courses,
- aux tâches ménagères courantes,
- dans les démarches administratives.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) est un établissement public indépendant de l'Agglomération. Le CIAS Seine-Eure a pour objet de développer les actions d'intérêt communautaire et notamment l'accompagnement des personnes fragilisées ou en perte d'autonomie.

Le CIAS est ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. Un accueil physique et téléphonique personnalisé est assuré aux jours et horaires d'ouverture.

Renseignements au 02 76 46 02 00 ou aide.domicile@seine-eure.com

Transport à la demande près de chez vous



Vous pouvez réserver votre transport d'1 mois à 1 heure à l'avance :

- **aux agences** de Louviers et Gaillon (voir horaires d'ouverture)
- **par téléphone** au 02 32 40 44 44 aux horaires d'ouverture des agences
- **sur le site semo-mobilite.fr** 24h/24 (inscription à l'agence au préalable)
- **sur l'appli MyMobi** 24h/24 (inscription à l'agence au préalable)

1. Précisez le jour, l'horaire et les arrêts de prise en charge et de destination
2. Les réservations peuvent être modifiées de + ou - 7 min. Votre horaire de départ exact vous sera confirmé par SMS 40 mn avant le rendez-vous
3. Rendez-vous à l'arrêt convenu 5 min avant l'horaire de départ. En cas de retard, le taxi n'est pas tenu de vous attendre
4. Validez votre titre de transport ou achetez un MOUV 1 VOYAGE auprès du conducteur. Le prix est identique à celui d'un voyage en bus et permet la correspondance dans l'heure avec une autre ligne semo.

LOUVIERS Clinique, Joffre, Paris, Porte de l'eau, Rendez-vous bus
LA HAYE MALHERBE Mairie

Les rendez-vous entre 7h et 8h doivent être pris, au plus tard, le jour ouvrable précédant avant 16h30.

Les aides pour réduire nos déchets

Le composteur



Composter permet de réduire ses déchets de 40 kg par an et par habitant!

En utilisant les déchets de cuisine et les déchets de jardin, il est possible de réduire d'un tiers le poids de notre poubelle et d'obtenir du compost pour le jardin.

L'Agglo Seine-Eure aide les habitants souhaitant composter, en participant financièrement à hauteur de 100 % du prix d'achat d'un composteur, lombricomposteur ou bokashi, dans la limite de 150 € par foyer, sur présentation de facture.

Broyer ses déchets végétaux permet d'en réduire le volume. Tiges et fleurs sèches des plantes vivaces, rameaux d'arbustes et de rosiers et déchets issus de la taille des haies et de l'élagage des arbres peuvent être broyés.

Le broyat est idéal pour :

- Û Couvrir, pailler le sol de ses parterres
- Û Limiter les mauvaises herbes et ainsi les désherbants
- Û Maintenir l'humidité et ainsi réduire les arrosages
- Û Etre intégré au compost

L'Agglo Seine-Eure participe financièrement à hauteur de 50 % du prix d'achat d'un broyeur à végétaux, dans la limite de 150 € par foyer et 70 % du montant de la location d'un broyeur à végétaux, dans la limite d'une journée.

Le broyage



Les poules



Une poule mange les épluchures, les restes de repas et même les coquilles d'huîtres (émiettées) et les déchets de crevettes ! Elle pond des œufs et anime le jardin pour la joie des petits et des grands.

L'Agglo donne 2 poules par foyer.

Renseignez-vous auprès du service propreté au 02 76 46 03 43.

La couche lavable



La couche lavable c'est écologique ! Elle est aujourd'hui aussi simple à mettre et aussi confortable pour bébé, que sa concurrente jetable.

En choisissant d'utiliser des couches lavables, une famille consacre un budget moyen de 600 à 850 € (contre 1 000 à 2 000 € pour les couches jetables), de la naissance à la propreté.

L'Agglo Seine-Eure participe financièrement à hauteur de 50 % du prix d'achat de couches lavables, dans la limite de 250 € par foyer. Vous avez un doute ? Vous souhaitez tester cette solution ? L'Agglo vous offre la possibilité de tester la couche lavable pour vous aider à choisir. Contre le don de 10 couches jetables (redonnées à une association caritative), l'Agglo Seine-Eure offre une couche lavable.

Renseignement auprès du service propreté au 02.32.50.85.64

Agglo Seine-Eure

Vous ne subirez plus les publicités mais continuerez à bénéficier des informations des collectivités. A retirer en Mairie ou à l'Agglomération Seine-Eure.



Un coup de pouce pour votre logement

L'Agglo a mis en place une aide financière entre 2 000 € et 9 000 €. Il s'agit d'une aide versée aux personnes qui souhaitent acheter ou faire construire leur résidence principale sur le territoire. Le dispositif concerne 6 types de logements, et pour chacun, une aide qui varie selon le projet (construction, achat en VEFA, rénovation, achat d'un logement individuel ou collectif, neuf ou ancien).

Prime Accession dans le neuf

| | | | |
|---|--|--|-------------------------------------|
| Prime Accession - Individuel neuf - Actifs | Accédant de sa résidence principale (ou son mandataire) dans l'individuel neuf et lot à bâtir (au moins l'un des 2 acquéreurs doit être considéré comme actif* sur le territoire) Primo-accédant et/ou primo-arrivant sur le territoire Seine-Eure | Revenus inférieurs aux plafonds de ressources du prêt à taux zéro (PTZ) de l'année en vigueur : année N -2 | Aide de 2 000 € par logement |
| Prime Accession - Individuel neuf - TVA 5,5 % | Accédant de sa résidence principale dans l'individuel neuf et lot à bâtir en secteur TVA 5,5% (alentours des zones ANRU ou quartiers prioritaires politique de la ville – article 278 sexies du CGI) | Revenus inférieurs aux plafonds de ressources TVA 5,5 % de l'année en vigueur (lié à l'article 278 sexies du CGI) | Aide de 2 000 € par logement |
| Prime Accession - Location-Accession (PSLA) et Bail Réel Solidaire (BRS) | Locataire dans le cadre du PSLA ou Accédant de sa résidence principale dans le BRS | Revenus inférieurs aux plafonds de ressources PSLA ou BRS de l'année en vigueur | Aide de 5 000 € par logement |
| Prime Accession - Collectif neuf | Accédant de sa résidence principale (ou son mandataire) dans le collectif neuf | Revenus inférieurs aux plafonds de ressources du prêt à taux zéro (PTZ) de l'année en vigueur : année N-2 | Aide de 5 000 € par logement |



| | | |
|---|---|--|
| BONUS Habitat Durable dans le neuf | <p>Si au moins 2 actions de travaux utilisant des matériaux biosourcés (de familles différentes) sur les parties suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Bardage bois : mise en Oeuvre d'un bardage bois extérieur si une isolation par l'extérieur est mise en place (hors bois exotique et bois non certifiés) · Bois Energie : mise en œuvre d'un poêle à bois, insert biomasse ou chaudière biomasse comme système de production de chauffage principal · Menuiseries : fenêtres en bois/aluminium pour l'ensemble des ouvertures changées (hors bois exotiques et bois non certifiés) · Ossature bois · Isolation : isolation d'un lot enveloppe en matériau biosourcé (toiture, isolation des murs par l'intérieur ou l'extérieur, plancher bas) | Abondement de 4 000€ aux aides sur la page précédente |
|---|---|--|

Prime Accession dans l'ancien
merci de contacter un conseiller rénovation



| | | | |
|--|---|--|---|
| Prime Accession - Individuel ancien avec travaux - niveaux 1 ou 2 | Accédant de sa résidence principale (ou son mandataire) dans l'individuel ancien avec travaux répondant aux niveaux 1 ou 2 de l'aide de la Région Normandie | Règles d'éligibilité du dispositif Chèque Eco-énergie de la Région Normandie aux travaux niveaux 1 ou 2 | Aide de 2 000 € par logement (en abondement du dispositif d'aide de la Région Normandie) |
| Prime Accession - Individuel ancien avec travaux - niveau BBC | Accédant de sa résidence principale (ou son mandataire) dans l'individuel ancien avec travaux répondant au niveau BBC Rénovation de l'aide de la Région Normandie | Règles d'éligibilité du dispositif Chèque Eco-énergie de la Région Normandie aux travaux niveau BBC | Aide de 5 000 € par logement (en abondement du dispositif d'aide de la Région Normandie) |
| BONUS Habitat Durable dans l'ancien | <p>Si les travaux répondent au chèque Eco-énergie de la Région Normandie niveau 1 ou 2 : la condition est de répondre aux critères « biosourcés » du dispositif Région Normandie</p> <p>Si les travaux répondent au chèque Eco-énergie de la Région Normandie niveau BBC : aide venant en abondement au dispositif Région BBC biosourcé</p> | | Abondement de 2 000€ aux aides ci-dessus |

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Contact :
11 B rue Pierre Mendès France
27400 Louviers
habitat@seine-eure.com
02 32 63 63 00

La Maison de l'habitat est un lieu d'accueil unique pour répondre à toutes vos questions : installation, achat, location, rénovation... Un lieu qui regroupe tous les services liés au logement.

Grâce à la Maison de l'habitat, chacun peut trouver réponse à ses questions, un accompagnement neutre et gratuit : aide à l'accession, diagnostic énergétique, solution de financements de travaux, accueil des nouveaux arrivants...

La Maison de l'habitat est le regroupement en un guichet unique de tous les services que propose l'Agglo.

Elle facilite l'accès à l'information, simplifie les démarches des particuliers et des investisseurs. Les partenaires de l'immobilier peuvent y tenir des permanences.



11B Rue Pierre Mendès France

11B Rue Pierre Mendès France,
27400 Louviers



Itinéraires

Une maison divisée en 3 pôles

Je rénove



La Maison de la rénovation ouverte en 2016 dans les locaux de l'Alec a rejoint la Maison de l'habitat. Les conseillers peuvent accompagner de bout en bout ceux qui envisagent la rénovation de leur logement (conseils d'experts, économie d'énergie, solutions de financement, etc.).

Je m'installe



Mise en ligne des offres immobilières en achat ou location, information sur les avantages financiers propres au territoire Seine-Eure, accompagnement sur-mesure des nouveaux arrivants par une personne dédiée.

Je loue
mon bien



C'est l'accompagnement des propriétaires qui veulent valoriser leur bien en le louant, aides possibles en cas de rénovation, informations juridiques, actualités

Règles civisme

Les animaux errants

Extrait registre des délibérations du conseil municipal

Monsieur Le Maire, rappelle que, selon l'article L 212-21 et suivants du Code Rural, « il prend toutes les dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats ou de tous les animaux errants » y compris leur saisie et leur conduite dans un lieu de dépôt, qu'il désigne, adapté à l'accueil et à la garde de ceux-ci.

Par ailleurs, au titre du pouvoir de police générale qu'il détient en vertu des articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est habilité à intervenir pour assurer le bon ordre, la sureté, la sécurité et la salubrité publique.

Il informe le conseil municipal qu'il souhaite mettre en place des tarifs pour la capture et la pension des animaux errants pris en charge par les services municipaux.

Il propose plusieurs possibilités qui sont appliquées dans diverses communes, frais de 1ère capture, 2ème capture, frais de nourriture et garde au chenil. Les frais de vétérinaire, si nécessaires, seront à la charge du propriétaire.

Frais de garde et de nourriture : 15 €/jour par animal



Un forfait de capture selon des tranches horaires définies:

| | |
|---|---|
| Forfait semaine | entre 8 ^h 00 et 17 ^h 00 ; |
| 50 € par animal | |
| Forfait semaine | entre 17 ^h 00 et 8 ^h 00 ; |
| 80 € par animal | |
| Forfait week-end et jours fériés ; 120 € par animal | |

Dépôts sauvages



Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975. Se débarrasser de ses déchets encombrants sur un trottoir, au coin d'un bois ou dans une rivière est un comportement irresponsable, mais malheureusement encore trop fréquent. Ces cimetières sauvages de déchets polluent les sols, les eaux, l'air et dégradent les paysages.

Nous informons les auteurs de ces indécidables qu'ils s'exposent à des amendes de 150 à 1500 €. Ils doivent aussi savoir que le fait d'apporter les déchets en utilisant un véhicule est un facteur aggravant et que personne n'est autorisé à rajouter des déchets sur un dépôt sauvage. Ces comportements inciviques ne sont pas acceptables. Ce sont les services des communes et donc les finances publiques qui sont mis à contribution.

Règles civisme

Nuisances sonores

Extrait Arrêté préfectoral DTARS-SE/n°19-14

SECTION 3 : ACTIVITÉS DOMESTIQUES DES PARTICULIERS

Article 6 :

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions et toutes dispositions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits en provenance d'appareils de télévision, de radiodiffusion, de diffusion de musique amplifiée, d'instruments de musique ou autres appareils ainsi que ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces locaux. En outre, les voix des occupants ne doivent pas, par leur intensité, créer de gêne pour le voisinage.

Les propriétaires ou utilisateurs de piscines individuelles sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations techniques (pompes de filtration, etc...), ainsi que le comportement des utilisateurs ne soient pas une source de gêne pour le voisinage.

De même les climatiseurs, pompes à chaleur, éolienne individuelle (hauteur de mât inférieur à 12m) et tout autre équipement susceptible de produire des bruits gênants doivent être installés, utilisés et entretenus de manière à ne pas occasionner de nuisances sonores pour les riverains.



Article 7 :

Les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuse, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression, etc., susceptible de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectuées, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h ;

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Article 8 :

Les propriétaires d'animaux ou les personnes en ayant la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et en particulier de faire en sorte que ces animaux ne soient pas sources de nuisances sonores et ceci de jour comme de nuit.

En particulier, les propriétaires de chiens ou les personnes en ayant la garde, y compris en chenil, doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive ; les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence. Tout dispositif (collier, boîtier, etc..) dissuadant les animaux de faire du bruit de manière fréquente doit, le cas échéant, être employé.

Règles civisme

Brûlage des déchets végétaux



Par arrêté du 16 novembre 2020, le préfet de l'Eure a décidé de prolonger l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts et aux autres usages du feu et au débroussaillage.

Ce nouvel arrêté a pour objet de réaffirmer le principe de l'interdiction générale de brûlage à l'air libre des déchets dits « verts ».

Incommoder son voisinage par les odeurs, fumées ou détritiques volants risquant de provoquer un incendie, peut par ailleurs engager votre responsabilité."

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment). Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.

Les déchets verts sont constitués des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc. Il s'agit de l'herbe après tonte de pelouse, des feuilles mortes, des résidus d'élagage, des résidus de taille de haies et arbustes, des résidus de débroussaillage, des épluchures de fruits et légumes... Ces déchets verts font partie des « biodéchets ».

Que faire de vos déchets verts ?

Il est possible de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps. Ou bien de les déposer conformément aux règles mises en place par la commune.

Pour rappel, nous avons la chance d'avoir une déchetterie sur notre commune !

Il est donc interdit de les brûler à l'air libre, ni même de les brûler avec un incinérateur de jardin.

La circulaire du 18 Novembre 2011 relative à l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts précise que cette pratique est strictement proscrite pour les particuliers et collectivités

En cas de non-respect de la réglementation, une contravention de 450 € (article 131-13 du code pénal) peut être appliquée à tout contrevenant.



Utiliser vos déchets végétaux pour nourrir et protéger vos sols

un sol protégé
= moins d'arrosage

Règles civisme

Trottoirs et rues



Extrait Arrêté portant sur la réglementation de l'entretien des trottoirs et des rues n°24/39

Article 1 : Le nettoyage des rues

Le nettoyage des rues ou parties de rues salies par des véhicules, ou par des individus doit être effectué immédiatement par les responsables de ces dégradations ou d'office à leurs frais, et sans préjudice des poursuites encourues.

Article 2 : Les descentes des eaux pluviales

L'entretien en état de propreté des sorties de descentes des eaux pluviales situées sous les trottoirs est à la charge des propriétaires ou des locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'elles ne soient jamais obstruées au même titre que l'entretien des caniveaux recevant ces eaux.

Article 3 : L'entretien des trottoirs, devants de portes et caniveaux

Les employés communaux nettoient la voie publique. Toutefois, en dehors de ces actions, l'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique.

Ils sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs et des caniveaux et sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison. Le nettoyage concerne le balayage, mais aussi le désherbage et le démoussage des trottoirs. Le désherbage doit être réalisé soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques. Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales. Les grilles placées sur les caniveaux devront également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales. Cela évitera les obstructions des canalisations et limitera les risques d'inondations en cas de grosses pluies.

Article 4 : La neige

Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige au droit de leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas ils doivent jeter du sel ou du sable devant leurs habitations

Article 5 : Les déjections canines

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.



Article 6 : L'entretien des végétaux

Taille des haies : les haies doivent être taillées par les propriétaires à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 m, voire moins, là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage. Élagage : Les branches et racines s'avancent sur le domaine public doivent être coupées par le propriétaire ou le locataire, au droit de la limite de propriété. À défaut, ces opérations peuvent être effectuées d'office par la Collectivité aux frais du propriétaire, après mise en demeure restée sans effet.

Article 7 : La protection de l'esthétique

Il est interdit d'apposer sur la voie publique des inscriptions, affiches, autocollants, jalonnements, autres que ceux réglementaires ou nécessaires à la circulation, sauf autorisation délivrée par la mairie.

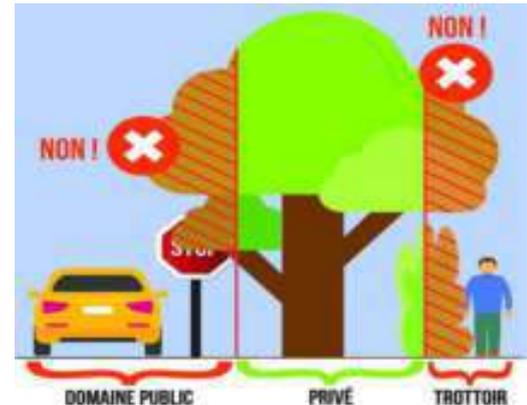
Article 8 : Responsabilité

En cas de non-respect des dispositions du présent arrêté, la responsabilité du propriétaire ou du locataire, pourra être engagée.

Règles civisme

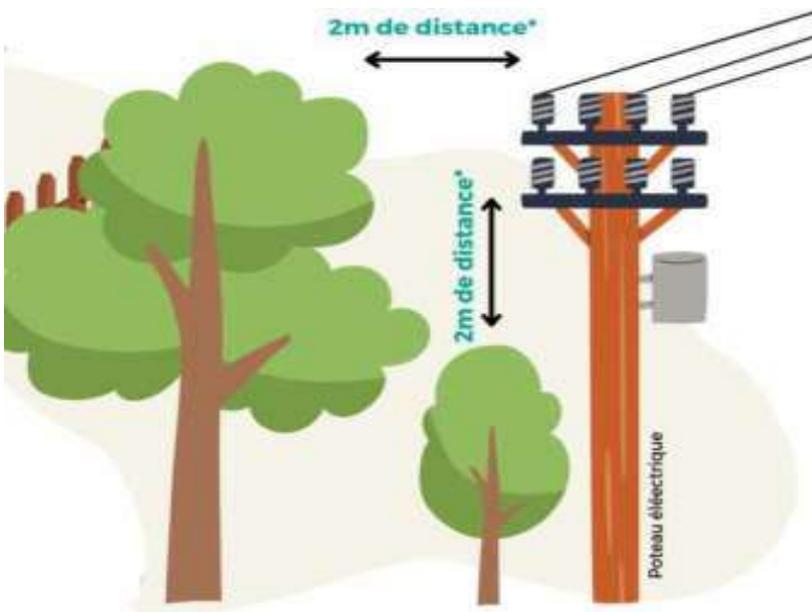
Élagage des haies, arbres, arbustes

Les propriétaires sont tenus de couper les branches et les racines qui avancent sur la voie publique, à l'aplomb de ladite voie. Vous devez également veiller à ce que vos propres plantations n'empiètent pas sur le domaine public (rues, allées, chemins). Vos arbres ou vos haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir ou constituer un danger pour la circulation routière. Si tel est le cas, le Maire peut vous contraindre à élaguer vos arbres en vous adressant une injonction de faire. Il n'est permis d'avoir des arbres en bordure des voies communales qu'à une distance de deux mètres pour les plantations qui dépassent deux mètres et à la distance de 0,50 mètre pour les autres.



Si des branches ou des arbres situés sur votre propriété occasionnent des dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients, EDF peut engager des recours envers le propriétaire ou le locataire, en tant que gardien de l'arbre, est présumé responsable des dommages causés à la ligne. Si la ligne est sur la voie publique, l'élagage est à votre charge, en revanche si la ligne traverse votre propriété, c'est à EDF de l'effectuer à sa charge.

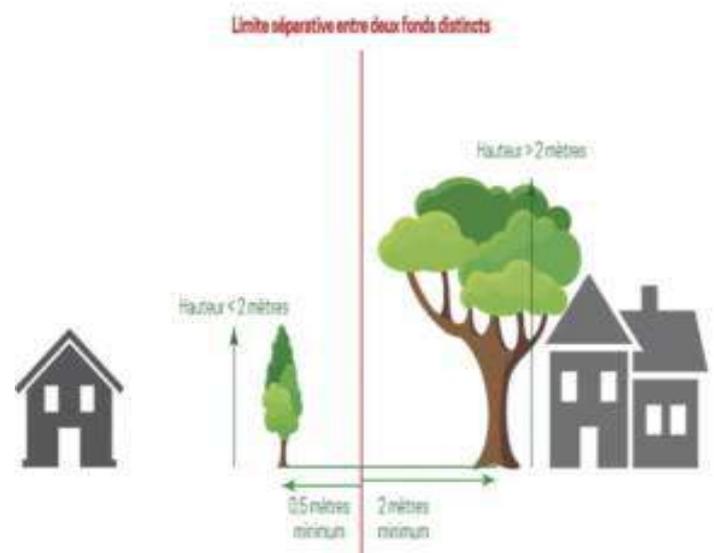
*** Aux abords des lignes, définissez les distances à respecter en prenant compte de la taille qu'auront vos plantations à leur maturité. La distance minimum entre le poteau et l'arbre est de 1 mètre. Les distances varient selon le types de lignes électriques.**



Quand intervenir sur des haies ?

Les haies abritent de nombreuses espèces animales dont des espèces protégées : refuges pour certains mammifères comme les hérissons ou les chauve-souris, elles sont aussi indispensables au cycle de vie de nombreuses espèces d'oiseaux et d'insectes. L'article L.411-1 du code de l'environnement interdit de détruire ou perturber ces espèces et leurs habitats. Le meilleur moment pour procéder à des travaux sur les haies s'étend du 16 août au 15 mars, en dehors des périodes de reproduction des oiseaux.

Nous vous rappelons que vous avez l'obligation d'élagage même en période de reproduction des oiseaux, si votre haie empiète sur le domaine public.



Vos plantations peuvent occasionner des troubles anormaux sur les terrains voisins et ces derniers sont en droit d'exiger de faire cesser ces troubles et de plus demander des indemnités pour les préjudices subis, même dans le cas où vous avez respecté les distances de plantation. Exemples pouvant être considérés comme troubles anormaux ou excessifs :

- Les racines d'arbres qui détériorent les revêtements de sol du voisin, son chemin d'accès
- Les feuilles qui provoquent des nuisances (gouttières ou canalisations bouchées),
- Les pertes continues d'ensoleillement tout au long de l'année causées par des arbres persistants.

Règles civisme

Obligation légales débroussaillage dans l'Eure

Pourquoi

Débroussailler ?



Débroussailler est un geste essentiel de protection contre les incendies de forêt.

Il limite le risque de propagation de feu à partir des habitations. Il permet, en cas d'incendie, de ne pas concentrer les moyens de lutte sur les seules habitations. Le débroussaillage protège la forêt et sa biodiversité : Il ralentit la propagation du feu et réduit son intensité. Il limite le risque que les flammes atteignent les parties inflammables des constructions. Il facilite et sécurise le travail des pompiers.

Où s'appliquent les obligations ?



Les obligations légales de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'appliquent sur 28 communes réparties sur les massifs forestiers de Bord Louviers, Évreux et Beaumont le Roger.

Dans ces communes, tous les abords des constructions, leurs voies d'accès et les abords des réseaux (routes, lignes électriques et voies ferrées) situés à moins de 200 mètres de bois et forêts doivent être débroussaillés.

Dans les espaces agricoles en lisière de massifs boisés : si le risque d'incendie de forêt est qualifié « élevé » ou « très élevé » par le réseau « météo des forêts », un déchaumage devra être réalisé en lisière sur une largeur de 20 mètres dans les parcelles agricoles en cours de moisson.

Quand

Débroussailler ?



Le débroussaillage doit maintenir l'état débroussaillé, idéalement du 1er novembre au 15 mars pour les interventions sur arbres ou arbustes puis régulièrement et notamment en juin pour la végétation herbacée.

Sa fréquence est proportionnée au risque à défendre et à l'évolution de la végétation. Les travaux doivent être exécutés dès que la végétation ligneuse et herbacée (arbustes, broussailles, etc.) dépasse 40 cm de haut.

Dans les structures d'accueil (camping, parc de loisirs ou résidentiels, etc.), l'état débroussaillé doit être maintenu en période d'ouverture au public.

Quel périmètre débroussailler ?



Les parcelles concernées sont celles situées à moins de 200m de la lisière de forêt.

En zone urbaine, dans les lotissements, ZAC ou associations foncières urbaines, la totalité de la parcelle, bâtie ou non, doit être débroussaillée.

En zone non urbaine (pas de document d'urbanisme rendu public), l'obligation porte sur un rayon de 50m autour des constructions ou installations et sur une largeur de 3m de part et d'autre des voies d'accès privées.

En cas de difficulté :

Contactez la mairie à laquelle il incombe d'assurer le contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage.

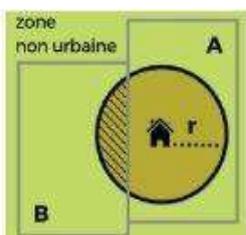


Règles civisme

Qui doit débroussailler ?

Comment s'acquitter de cette obligation en cas de chevauchement des responsabilités :

1. informer le propriétaire voisin de l'obligation de débroussaillage.
2. lui indiquer qu'il peut lui-même exécuter les travaux. À défaut, lui demander l'autorisation écrite de pénétrer sur son terrain pour y effectuer le débroussaillage.
3. en cas de refus, le riverain refusant l'accès devient responsable du débroussaillage.



En zone non urbaine, le propriétaire de la parcelle A doit débroussailler dans un rayon (r) de 50 mètres autour de sa maison, y compris dans la parcelle B.



En zone urbaine, le propriétaire de la parcelle A doit débroussailler l'ensemble de sa parcelle et doit débroussailler la partie de la parcelle de son voisin située dans les 50 m autour sa maison.

Quelles sanctions ?

Le débroussaillage (et le maintien en état débroussaillé) est une obligation du Code Forestier (art. L-131 à L-134) précisée localement dans l'Eure par l'arrêté préfectoral du 8 juin 2023.

Le non-respect des obligations légales de débroussaillage vous expose à :

- une mise en demeure de débroussailler,
- l'exécution d'office des travaux à vos frais,
- jusqu'à 1 500 € d'amende,
- jusqu'à 30 € par m² soumis à OLD non débroussaillé,
- l'indemnisation éventuelle du préjudice subi par les tiers en cas d'incendie.

Comment débroussailler ?



Débroussailler, ce n'est pas tout raser.

Il ne s'agit ni de défricher, ni d'effectuer une coupe rase mais de respecter les distances de sécurité pour créer une discontinuité végétale salubre qui respecte la forêt.

Bien débroussailler, c'est :

- Couper les branches basses des arbres au ras du tronc sur une hauteur de 2m.
- Enlever les branches surplombant une construction à moins de 3m
 - Enlever les branches le long des voies de circulation publique et chemins d'accès aux habitations, pour laisser une hauteur libre sous branches de 4m.
- Maintenir une distance d'au moins 3m entre les constructions et les haies ou alignements,
- Éliminer la strate arbustive présente dans la zone à débroussailler (quelques arbustes pourront être conservés en dehors de tout couvert d'arbres),
- Enlever les bois et broussailles morts.
- Évacuer les végétaux coupés en décharge autorisée ou broyer sur place.
- Évacuer les rémanents et branchages issus de tout chantier forestier.

Où se renseigner ?



Auprès de notre Mairie ou

Auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, service Eau, Biodiversité, Forêt (DDTM 27 / SEBF)

Tél : 02 32 29 62 94

Email : ddtm-sebf-mnfc@eure.gouv.fr



Fleurissement

Concours des maisons fleuries

Vendredi 29 novembre a eu lieu à la salle Émile LENOBLE, les récompenses des participants du Fleurissement de notre village et Hameaux. Le thème abordé pour l'édition 2024 est les Jeux Olympiques et Para-olympiques.

Un clin d'œil à nos sportifs Français qui se sont distingués lors de ces Jeux.

Le classement de la cuvée 2024

1^{ère} place Mme
Michèle TAYOT



2^{ème} place Mr et Mme
Michel HELAN



3^{ème} place Mr
Albert FIQUET



La liste de la suite des participants dans le désordre : Mme Marie-Laure MISEREY, Mme Nathalie LECOINTRE, Mr Albert FIQUET, Mr Bruno VALERE, Mr Laurent DIENIS, Mr Michel LEROY, Mr DELANDRE.

Un remerciement à Mme Béatrice CORMON et son équipe qui ont permis de mettre en place ce concours.

BRAVO et à l'année prochaine.



Fleurissement



Monsieur le Maire et le Conseil Municipal remercie Madame Clet, Madame Tasquier qui ont aidé Béatrice Cormon vice-présidente de la commission fleurissement pour la plantation des massifs de notre commune.



Travaux



Afin de préserver et d'améliorer votre cadre de vie, la commune, le Département, l'Agglo Seine-Eure mènent des travaux d'entretien des infrastructures, des ouvrages et des équipements qui peuvent impacter votre quotidien. Retrouvez les chantiers réalisés, en cours et à venir.



Cimetière

Installation de 10 cavurnes



École de la Vallée

Rénovation de l'espace herbe



Rue des Tilleuls

Défense à incendie



Rue des Écoles

Revêtement de la rue



Rue de Louviers

Mise en place de balises routières



Rue du Mont Honnier

Mise en place de balises routières



Rue du Carbonnier

Mise en place de balises routières



Rue de la Poste

Réfection de la route



Église

Révision du clocher



Caserne des Pompiers

Aménagement parking



Rue de la Ravine

Bouche à incendie



Lotissement Mont Honnier

Travaux d'aménagement

Travaux



Cimetière

Achat d'un columbarium rectangle



Locaux techniques et Caserne

Nettoyage façade et toiture



Terrain de foot

Remplacement des éclairages



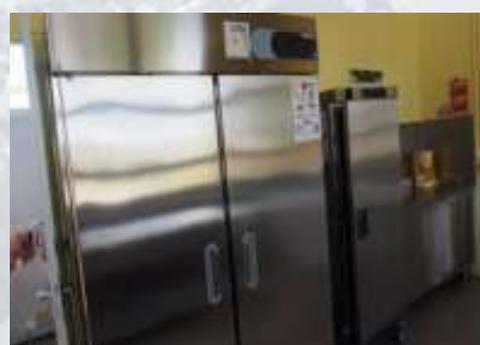
Rue Grande

Remplacement panneaux de rue



Côte de Montaura

Mise en place de balises routières



École Jean-Paul Barbé

Nouvelle armoire réfrigérée



Place de la Mairie

Enfouissement des réseaux



Terrain de foot

Création d'un city stade



Salle Émile Lenoble

Nouvelle colonne réfrigérée



Terrain de foot

Installation d'un jeux sur ressort



Terrain de foot

Installation d'un parcours



Terrain de foot

Installation d'un jeux sur ressort

Travaux

Projet en cours

Le futur restaurant scolaire



Le lundi 10 février 2025, les travaux du restaurant scolaire ont officiellement démarré.

Les équipes techniques ont commencé les préparatifs nécessaires pour la construction.

D'ici la fin 2025, enfants et seniors de la Haye Malherbe pourront déjeuner ensemble.

Un aperçu ?



Vie Scolaire

Retour de l'enfant vers l'école de la Vallée



Nous rappelons aux parents qu'il est convenu que les enfants résidants sur le hameau « La Vallée », le lieu-dit le « Camp des Ventes », et les enfants résidants sur l'ancienne commune de Tostes (depuis la fermeture de l'école de cette commune), effectuent leur scolarité à l'école du hameau « La Vallée » dès la classe de CP jusqu'à leur rentrée en sixième.

Seule la présence d'un frère ou d'une sœur dans l'école maternelle de la commune de résidence pourrait éventuellement faire l'objet d'une demande de dérogation. Cependant, lorsque l'enfant le plus jeune intégrera la classe CP, l'ensemble de la fratrie retournera d'office à l'école de secteur soit l'école du hameau « La Vallée », même si l'aîné de la fratrie doit interrompre le cycle en cours.

Mr Jean-Marc SEYMOUR
Réfèrent



Un représentant de la Mairie a été mis en place pour prendre en compte et régler les problèmes périscolaires. Les parents et les Enseignants ont la possibilité de contacter le réfèrent par

Mail : jean-marc.seymour@orange.fr

Téléphone : 06.87.86.91.10

NOS TARIFS

CANTINE

Enfant de la commune maternelle 4,15€
Enfant hors commune maternelle 4,57€
Enfant de la commune primaire 4,28€
Enfant hors commune primaire 4,70€
Adulte 5,78€

Toute absence doit être signalée la veille avant 9h00 à la cantinière (06.20.89.85.09 ou cantine@lahayemalherbe.fr) et non le jour même pour être décompté. Pour le lundi prévenir le vendredi et pour le jeudi prévenir le mardi.

Passé ce délai, le montant sera facturé aux parents ou au représentant légal de l'enfant.



GARDERIE

École Jean-Paul Barbé

Matin 7^h30 à 8^h20 1,40€

Soir 16^h30 à 18^h00 1,90€

Soir+ prolongement jusqu'à 18^h30 2,90€

École de la Vallée

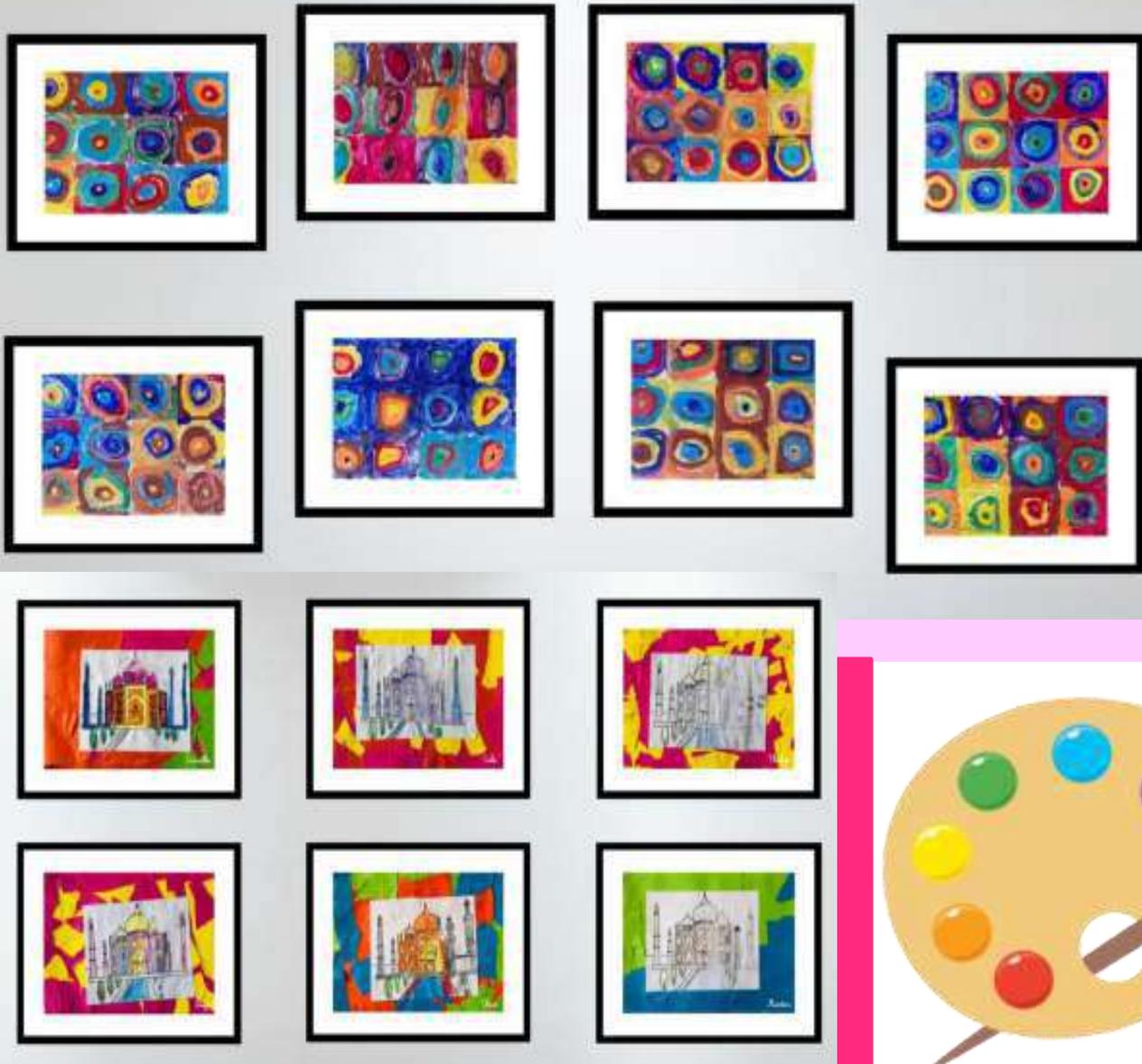
Matin 7^h30 à 8^h20 1,40€

Soir 16^h30 à 18^h00 1,90€

Soir+ prolongement jusqu'à 18^h30 2,90€

Passer 18h30, un supplément sera facturé 10,00€

Un enfant déposer avant l'horaire d'accueil sera facturé 10,00€. En tenant compte de la faible fréquentation de la garderie matin + (7^h à 8^h20, ce service sera supprimé au 3 mars 2025.



L'école du Village a créé un musée virtuel.

C'est un site sur Internet dans lequel nous avons mis toutes nos productions artistiques.

Toutes les classes de l'école ont participé.

Les œuvres affichées sont toutes différentes.

Nous avons utilisé différentes techniques : le dessin, le collage, la peinture, la symétrie,...

Certaines œuvres sont inspirées de grands artistes connus.

Nous adorons créer des œuvres d'art pour les partager.

Nous invitons tout le monde à visiter notre musée virtuel.

Voici le lien pour retrouver notre musée virtuel :

<https://www.emaze.com/@ALIFQITIQ/muscole?r=@RKPDMMKF>

Comité des Fêtes



Le Comité des Fêtes de La Haye Malherbe, association loi 1901, a organisé son Assemblée Générale le vendredi 7 février 2025 à 18h30 , en la salle Polyvalente.

L'association est composée d'une vingtaine de bénévoles et a pour but d'organiser divers événements festifs dans notre Commune, tels repas des Anciens, repas champêtre, repas choucroute, Beaujolais nouveau (nouveau cette année), Foires à tout, Crêpes Musette, soirée Théâtre, Fêtes de Pentecôte (feu d'artifice, défilé folklorique, apéritif ouvert à tous, fête foraine), Loto, Marché de Noël et spectacle pour les enfants des écoles maternelle et primaire.

Ces événements demandent beaucoup d'énergie et de temps, c'est pourquoi nous faisons appel à toute personne disponible de venir nous rejoindre afin d'assurer la pérennité de nos activités et apporter des idées d'animations.

| | |
|--|---|
| FEVRIER 2025 7 <i>Assemblée Générale</i> VENDREDI 18h30 9 <i>Repas des Anciens</i> DIMANCHE <i>Francine 0685601900</i> 11 MARS ANNULÉ 2025 15 <i>Soirée Théâtre</i> SAMEDI 16 <i>Crêpe musette avec les Andrews</i> DIMANCHE <i>Francine 0685601900</i> 11 MAI 2025 4 <i>Foire à tout</i> DIMANCHE <i>Yvan 0609223709</i> 11 JUIN 2025 6 <i>Fête de la Pentecôte</i> VENDREDI 7 <i>Feu Pentecôte</i> SAMEDI 8 <i>Feu Pentecôte</i> DIMANCHE 9 <i>Fête de la Pentecôte</i> DIMANCHI | AOUT 2025 3 <i>Repas Champêtre</i> DIMANCHE <i>Francine 0685601900</i> 11 SEPTEMBRE 2025 13 <i>LOTO</i> SAMEDI <i>0624045341</i> 27 <i>Repas Choucroute avec les Andrews</i> SAMEDI <i>Francine 0685601900</i> 11 NOVEMBRE 2025 9 <i>Crêpe musette avec les Andrews</i> DIMANCHE <i>Francine 0685601900</i> 22 <i>Soirée Beaujolais</i> SAMEDI <i>Francine 0685601900</i> 11 DECEMBRE 2025 12 <i>Arbre de Noël</i> VENDREDI <i>Pour les enfants maternelle aux écoles de La Haye Malherbe</i> 14 <i>Marché de Noël</i> DIMANCHE <i>Anita 0611031939</i> |
|--|---|

Associations



La Vallée des Loisirs

Le samedi 25 janvier s'est tenue l'assemblée générale de la Vallée des Loisirs. Une rétrospective sur l'année 2024 a été présentée par le président, M. Jean Paplorey. Comment cette année a-t-elle été marquée par des initiatives et des projets ambitieux. L'année 2024 a été particulièrement riche pour la Vallée des Loisirs. De nombreuses activités ont été organisées, attirant un large public et renforçant le tissu social de la communauté. M. Jean Paplorey a souligné l'importance de ces initiatives pour le dynamisme local et le bien-être des citoyens. Lors de l'assemblée, la nécessité de recruter de nouveaux bénévoles a été évoquée.



Le développement de nouvelles activités nécessite des ressources humaines supplémentaires. Les bénévoles jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre des projets et dans l'animation des événements. Si vous souhaitez vous engager et contribuer à la vie de la Vallée des Loisirs, n'hésitez pas à vous manifester et l'implication des citoyens est plus que jamais nécessaire. Ensemble, nous pouvons continuer à faire de la Vallée des Loisirs un lieu de vie dynamique et convivial. Vous souhaitez vous impliquer dans la vie de la Vallée des Loisirs ? Devenez bénévole et contribuez au développement de nouvelles activités. Prenez contact dès aujourd'hui pour en savoir plus. Catégories Actualités de la commune, Flash info Modifier "L'Assemblée Générale des Loisirs"

Calendrier des animations 2025

15 février

Soirée Crêpes à La Vallée (réservée aux adhérents)

15 mars

Soirée Disco avec repas à Montaure

25 avril

Apéro partage pour les habitants de La Vallée

30 mai

Fête des Voisins à La Vallée

14 juin

Journée Plein Air avec randonnée et pique-nique

29 juin

Foire à tout à Tostes

11 octobre

Soirée théâtrale à La Haye-Malherbe

26 octobre

Sortie mycologique en Forêt de Bord

14 novembre

Veillée à La Vallée (réservée aux adhérents)



Le Sophie Gouby Gospel Spirit

Pour la Vallée des Loisirs, le moment fort de l'année 2024 a été le concert Gospel qui a eu lieu en l'église Saint-Nicolas de La Haye-Malherbe le samedi 14 décembre. Le Sophie Gouby Gospel Spirit a enchanté le public venu nombreux pour l'applaudir.

Les bénéfices de cette soirée ont permis à notre association de verser 1000 euros au Téléthon.

Associations

Racing Club Malherbe-Surville



Remise des Labels "Mon Club de Demain" et "Jeunes FFF Féminines 2024/2027" au club de foot de La Haye Malherbe/Surville. Comment le football local peut-il être reconnu et encouragé à l'échelle régionale ? Hier soir, à la salle de Surtauville, le District de l'Eure de Football a apporté une réponse concrète en remettant deux labels prestigieux : "Mon Club de Demain" et "Jeunes FFF Féminines 2024/2027". La soirée a été marquée par une ambiance festive et solennelle à la salle de Surtauville. Les représentants du District de l'Eure de Football ont officiellement remis les labels "Mon Club de Demain" et "Jeunes FFF Féminines 2024/2027" aux clubs méritants. Ces distinctions ne sont pas seulement des récompenses, mais aussi des reconnaissances de l'engagement et du travail acharné des clubs locaux pour promouvoir le football et ses valeurs. Le label "Jeunes FFF Féminines 2024/2027" est une initiative visant à promouvoir le football féminin et à encourager les jeunes filles à pratiquer ce sport. Merci aux bénévoles qui s'engagent pour faire découvrir le sport à tous nos jeunes.



Associations



L'APE est composé d'une vingtaine de membres qui sont très investit. Son objectif principal est d'organiser pour les enfants de l'école des évènements afin de se réunir dans des moments conviviaux dans la bienveillance et la bonne humeur !

Certains évènements sont offerts comme les goûters d'Halloween et de Noël, et d'autres sont organisés afin de pouvoir récolter de l'argent afin de le reverser pour que l'école puisse réaliser des projets pour les enfants (aide à la classe de découverte, achat de matériels.)

Cette année, notre Assemblée Générale a encore rassemblé une vingtaine de membres, le vendredi 27 septembre afin de faire le bilan de l'année 2023/2024 et de prévoir les prochaines actions.

Un grand merci aux familles pour la participation & leurs proches pour l'achat des grilles de la loterie.

Nous tenons également à remercier les commerçants et tous ceux qui participent aux donations chaque année,

c'est aussi grâce à vous que nous pouvons réaliser cette tombola qui est une grosse action pour notre association.

L'APE recrute !

Si vous avez envie de partager de bons moments, dans la joie et la bonne humeur lors de nos actions, la moindre intention de votre part est la bienvenue ! Le seul et même but : Les enfants !

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez rejoindre l'association avec grand plaisir !

(metayer.celine@gmail.com) ou 06.12.99.32.03

Association des Parents d'élèves de l'école de la Haye Malherbe



Composition du Bureau

Présidente : Céline METAYER

Vice-Présidente : Anne-Sophie Lapert

**Trésoriers : Sébastien BATTENDIER
& Guillaume VERRIER**

Secrétaire : Marlène MARAIS

Nos futures actions pour l'année 2024/2025

Samedi 8 mars : Carnaval

Samedi 22 mars : Soirée dansante Thème de l'école « l'ART »

Samedi 26 Avril : Chasse aux œufs

Vendredi 16 Mai : Vente de Plants de légumes

Samedi 14 juin : Kermesse

Associations



Pétanque

Samedi soir, le 27 janvier 2025, l'assemblée générale de la pétanque a réuni une trentaine de participants. Cette forte mobilisation témoigne de l'engagement et de l'intérêt des membres pour les activités du club. Le président sortant, Jean François Renault, a ouvert la séance en présentant un bilan détaillé des activités passées, mettant en lumière les succès et les défis rencontrés. Après plusieurs années à la tête du club, Jean François Renault a décidé de ne pas se représenter. Cette décision a ouvert la voie à un renouvellement du bureau. Marc Angot s'est présenté comme candidat à la présidence et a été élu à l'unanimité par l'assemblée. Isabelle Duchêne conserve son poste de trésorière, Christian Ricquier reste secrétaire. Le club de pétanque est toujours à la recherche de nouveaux membres passionnés. Si vous êtes intéressé par la pétanque et souhaitez rejoindre une communauté dynamique et accueillante, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Aïkido

Le stage Régional d'Aïkido enfant/ados a rencontré un beau succès avec 25 enfants venu pratiquer dans la section enfant, et une dizaine pour le cycle ado lors du weekend du 29 au 30 novembre. L'animation taiko (tambour japonais) a résonné dans la salle polyvalente de la Haye Malherbe afin d'encourager les sportifs lors des chutes.



La joie de Vivre

L'assemblée générale de la Joie de Vivre a réuni une foule nombreuse de seniors, tous impatients de revivre les moments forts de l'année écoulée. La salle polyvalente de La Haye Malherbe était comble, témoignant de l'engagement et de l'enthousiasme des membres de l'association. L'un des moments phares de cette assemblée générale a été la diffusion d'un film réalisé par M. Hervé Letellier. Ce film a mis en lumière les diverses activités organisées par l'association au cours de l'année 2024. Les seniors ont pu revivre des moments de joie, de partage et de convivialité, rappelant l'importance de ces activités dans leur quotidien. L'assemblée générale a également été l'occasion de rendre hommage aux tricoteuses de l'association. Un cadeau leur a été remis en signe de reconnaissance pour leur travail et leur dévouement. Ce geste symbolique a souligné l'importance de chaque membre dans la réussite des projets de l'association. Pour clôturer cette belle soirée, la présidente de l'association, Mme Véronique Letellier, a invité tous les convives à partager un moment de convivialité autour d'une galette des rois. Ce moment de partage a permis de renforcer les liens entre les membres et de célébrer ensemble les succès de l'année écoulée. L'assemblée générale de la Joie de Vivre a été un moment fort de partage et de convivialité. L'association continue de jouer un rôle essentiel dans la vie de nos seniors, en leur offrant des activités variées et enrichissantes. Bravo à tous les membres et au bureau pour leur investissement.

Associations

La joie de Vivre

OBJET DE L'ASSOCIATION

L'Association La Joie de Vivre a pour objet de regrouper les personnes retraitées pour bien vivre leur retraite et rendre vivante cette période de leur vie en proposant entre autres :

- D'organiser des déplacements et voyages ainsi que diverses activités ou manifestations dans l'intérêt de ses membres.
- D'organiser et de coordonner des actions de solidarité, de loisirs, culturelles ou sportives.

COMPOSITION DU BUREAU

Mme Véronique LETELLIER : Présidente

M Marcel JULIEN : Vice Président/Secrétaire

M Hervé LETELLIER : Trésorier

Mme Denise MULET : Secrétaire adjointe

Mme Jacqueline BOURGES : Trésorière
adjointe

LES ADMINISTRATEURS

Mme Amélia BREANT

M Jean-Michel BREANT

Mme Béatrice CORMON

Mme Marina DORE

Mme Nadine HAVEL

Mme Francine LAUDREL

M Jean-Yves LAUDREL

Mme Martine TASQUIER

ACTIVITES COURANTES

Tricot : 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois

Marche : mardi matin (9h grande -
9h30 petite)

Marché de Noël en décembre

RETOUR EN IMAGE SUR LES SORTIES 2024



27 AVRIL

Molière - Le spectacle musical



23 JUIN

Guillaume Le Conquérant

Déjeuner croisière



25 OCTOBRE

Musée de la Grande Guerre - Meaux

Visite de la maison du Brie de Meaux



8 SEPTEMBRE

Repas annuel musical



Véronique LETELLIER au 06 85 12 52 26

association.ljdv@gmail.com



ACTIVITES PREVUES EN 2025

Mars : Loto à la salle polyvalente

Septembre : Repas annuel

Novembre : Visite et lumière sauvages
au zoo de Thoiry

Associations

Sauvegarde du Patrimoine

En cette année 2024,

L'Association A.S.P.M à ouvert sa 27^{ème} exposition de peinture les 26 27 et 28 avril 2024, Le thème Automnale , à bien plu, beaucoup de peintre ont travaillé dessus, et autour de Mme Danielle MOSER-GESLIN nous avions 34 peintres qui ont bien fleuri notre salle polyvalente, en trois jours avec le vernissages nous avons accueillis environs 400 personnes , le prix du thème et prix Bernard CLAUDE attribuée à 2 personnes Mesdames Marie TRICHET, pour Couleur d'automne et Brigitte CURE 3^{ème} saisons, prix de l'A.S.P.M à Madame Maryline MARIE.

Pour les détenteurs des programmes (6 tableaux à gagner)

025 – 042 – 045 – 041 – 089 - 095 gagnent un tableau. Les lots ont étaient distribué.

Merci à la Municipalité de nous avoir prêté la salle , et au élus, et toutes les personnes qui présent au vernissage ,

Et le dimanche 28 le four à pain fonctionner après que nos fidèles maitres du feu ont mis en chauffe le four pendant 3 jours, sans oubliée nos 2 boulangères, notre boulanger Max des Délices Malherbois fut content de sa journée.

Merci à tous nos visiteurs ,sur les deux sites,

Nous rééditons le livre sur les tuiliers et potiers de l'Eure LA HAYE-MALHERBE & MONTAURE première éditions de 1995 pour le réservé Bruno CLAUDE 06.73.27.18.66



Programme de 2025

Le dimanche 4 mai le four à pain fonctionnera avec le concours de notre fidèle boulanger, Max de la Boulangerie Aux délices Malherbois de la commune.

Exposition de Peintures et sculptures aura lieu du 28 mai au 1^{er} juin 2025 à la salle polyvalente, le thème et surréaliste et 2 invités d'honneur pour la peinture Nicole et Daniel IBERT fidèles exposants et 1 un sculpteur qui reste a choisir.

Retrouver nous pour que l'Association de la Sauvegarde du Patrimoine Malherbois perdure dans le temps, les projets sont la restaurations des tableaux de l'église St Nicolas, remise en état du calvaire face aux Pompiers ect...

Associations



Nous avons renouvelé l'action autour de Pâques qui cible les enfants. Grâce à un concours de dessin, chaque enfant participant a reçu un sachet de chocolats offert par les commerçants et a participé au Tirage au sort récompensant 3 gagnants par un œuf en chocolat offert par la Boulangerie Saint Blaise à TERRES DE BORD. Environ 80 enfants ont participé à cette action ! Nous les remercions et les félicitons.



La fête de la Musique le 21 Juin a été une nouveauté. Une organisation intense pour nous mais une belle réussite grâce à une forte participation ! Plusieurs groupes de musique ont répondu à l'appel et ont réussi à animer cette soirée, un stand de restauration a permis à beaucoup de se restaurer sur place et une belle ambiance s'est installée tout au long de la soirée.

L'Union Commerciale

2024 : Une deuxième année dynamique pour l'Union Commerciale du village !

Les commerçants restent unis et motivés pour dynamiser notre village. Cette deuxième année a été marquée par deux nouvelles animations importantes : **La fête de la Musique & Noël !**

L'objectif de nos actions est de cibler tous les habitants de la commune, les enfants mais aussi nos clients qui viennent des villages voisins. Ce sont donc quatre animations qui ont eu lieu cette année.



En Octobre, nous avons mis en vente dans nos commerces des Rubans Roses. Nous avons reversé l'intégralité des ventes auprès de la Ligue contre le Cancer soit 410 €.

Puis l'année s'est achevée avec l'animation de Noël. Nous avons organisé un jeu concours pour les enfants autour des décorations de Noël, 12 d'entre eux ont été tirés au sort lors de la Tombola dont le gros lot était : 4 entrées à CERZA ! Bravo au gagnant !

La journée du 7 Décembre s'est déroulée au sein de la Salle Polyvalente. Nous avons pu vous accueillir autour d'une assiette d'huîtres ou de foie gras tout en profitant de la calèche et du manège présent. Nombreux sont venus à notre rencontre malgré la météo capricieuse et nous avons passé une belle journée avec le Père Noël.



Tous les commerçants vous remercient de votre participation à chacune de nos manifestations et pour vos encouragements !

Nous vous donnons rdv en 2025 autour des dates suivantes :

Du 17 Mars au 22 Avril : Animation de Pâques

21 Juin : Fête de la Musique

Octobre Rose

6 Décembre : Fêtons Noël ensemble !

Nous vous attendons nombreux !!

Associations



Le Doux Cocon des Minis

Créée en Juillet 2024, l'association **Doux Cocon des Minis** accompagne les familles et les Assistantes Maternelles en proposant des ateliers d'éveils pour les enfants de 3 mois à 3 ans, ainsi que des moments d'échanges et de soutien.

Notre objectif est de rompre l'isolement des jeunes parents et des professionnels de la petite enfance en leur offrant un espace chaleureux et bienveillant où ils peuvent se retrouver autour d'un atelier d'éveil, partager leurs expériences et créer du lien.

QUAND ET OU ?

Nous nous retrouvons tous les mardis matin (hors vacances scolaires) à la salle polyvalente de La Haye-Malherbe pour des ateliers variés :

Ateliers sensoriels (découverte des matières, jeux d'exploration) Ateliers manuels (peinture, gommettes, bricolage)

Ateliers moteurs (parcours de motricité, jeux d'équilibre) De plus, nous organisons certains samedis dans l'année avec des ateliers supplémentaires pour offrir encore plus d'opportunités de découverte, d'expérimentation et de partage.

POUR QUI ?

Assistantes maternelles : cotisation annuelle de 30 € par an

Familles : cotisation annuelle de 20 € par an

Événements spéciaux: Tout au long de l'année, nous organisons des moments festifs pour réunir petits et grands :

Fête de Noël : un moment convivial pour célébrer ensemble la magie des fêtes.

Fête de l'été : une rencontre ludique pour marquer la fin de l'année dans la joie et le partage.

Venez partager des moments de douceur et de convivialité avec vos enfants !



QUI SOMMES-NOUS ?

L'association est portée par une équipe engagée dans l'accompagnement et le bien-être des tout-petits :

Anne-Sophie Lapert, présidente

- Auxiliaire petite enfance

Marlène Marais, vice-présidente et secrétaire

- Éducatrice de jeunes enfants et assistante maternelle

Guillaume Verrier, trésorier

CONTACTS

Lapert Anne-Sophie: 06.61.83.00.41

Marais Marlène: 06.25.25.06.34



Associations



QUI SOMMES-NOUS ?

Le Judo Club de la Haye Malherbe est une association (Loi 1901) créée en 2014. L'équipe dirigeante, ainsi que les bénévoles qui donnent de leur temps, font tout depuis des années pour enseigner le judo de manière fidèle au code moral qui régit cet art martial, mais aussi pour éduquer les enfants qui font partie du club.

JUDO

« Le judo est une école de la vie »

ENFANTS A PARTIR DE 4 ANS

La pratique du Judo et son apprentissage contribuent à l'épanouissement et à l'éducation des enfants



ADOLESCENTS

Chez l'adolescent l'objectif du Judo sera de faire de vous un véritable compétiteur dans le respect du code moral de nos disciplines



ADULTES

La pratique du judo chez l'adulte contribue à conserver, améliorer ses capacités physiques et sa santé tout en apprenant à maîtriser un geste technique



TAÏSO

Cours Mixte ou exclusivement féminin, regroupant plusieurs activités :

Coaching, Gym, Cardio, Cuisses, Abdos, Fessiers, Étirements.

SELF-DEFENSE

La self-défense permet d'acquérir maîtrise de son corps, confiance et contrôle de soi.

Sa pratique est recommandée à partir de l'adolescence et convient à tous.

Ainsi qu'à tous les enfants qui participent aux stages du club.



Judo Club

LA VIE DU CLUB

Un début de saison très actif avec plusieurs évènements, formations, stage du club, entraînements CPS ainsi que les premières compétitions.



Bravo à Maïlys TER et Rafaël PUY qui sont sélectionnés pour les championnats de France à VILLEBON SUR YVETTE les 22 et 23 mars 2025.



Léandre BRUCK qui est sélectionné pour les championnats de France Universitaire à TOULOUSE le 12 Mars.



CONTACTEZ-NOUS



06.15.46.27.26



Judo Club La Haye Malherbe

Dates à retenir

MARS

Samedi 1^{er} et dimanche 02 mars
Foire à tout organisée par le Judo

Lundi 10 mars
Don du sang

Samedi 15 mars
Soirée disco organisé par la Vallée des Loisirs (salle des fêtes TDB)

Dimanche 16 mars
Crêpe musette organisé par le Comité des Fêtes

Samedi 22 mars
Repas dansant organisé par Les Parents d'Élèves du Bourg

Samedi 29 mars
Loto organisé par la Joie de Vivre

AVRIL

Vendredi 25 avril
Apéro partage pour les habitants de la Vallée organisé par la Vallée des Loisirs

Samedi 26 avril
Repas dansant organisé par le RCMS

MAI

Dimanche 04 mai
Foire à tout organisée par le Comité des Fêtes

Dimanche 04 mai
Mise en route du four à pain

Jeudi 08 mai
Commémoration de la victoire 1945

Samedi 17 mai
Aikido

Jeudi 29 mai au 1^{er} juin
Exposition de peinture organisé par l'association Sauvegarde du Patrimoine

JUIN

Vendredi 06 au lundi 09 juin
Fête de la pentecôte organisé par le Comité des Fêtes

Samedi 14 juin
Journée plein air avec randonnée et pique-nique organisé par la Vallée des Loisirs

Samedi 21 juin
Fête de la musique organisé par l'Union Commerciale

Dimanche 29 juin
Foire à tout à Tostes organisé par la Vallée des Loisirs

Samedi 28 et dimanche 29 juin
Tournoi de foot de fin de saison RCMS

JUILLET

Lundi 14 juillet
Fête nationale

AOÛT

Dimanche 03 août
Repas champêtre organisé par le Comité des Fêtes

SEPTEMBRE

Dimanche 07 septembre
Repas musicale organisé par la Joie de Vivre

Samedi 13 septembre
Loto organisé par le Comité des Fêtes

Samedi 20 septembre
Repas organisé par la Pétanque

Lundi 22 septembre
Don du sang

Samedi 27 septembre
Repas choucroute organisé par le Comité des Fêtes

OCTOBRE

Samedi 11 octobre
Soirée théâtrale organisée par la Vallée des Loisirs

Samedi 26 octobre
Sortie mycologique en forêt de Bord organisée par la Vallée des Loisirs

NOVEMBRE

Dimanche 09 novembre
Crêpe musette organisé par le Comité des Fêtes

Vendredi 14 novembre
Veillée à la Vallée organisé par la Vallée des Loisirs (réservée aux membres)

Samedi 11 novembre
Commémoration de l'armistice

Samedi 15 novembre
Soirée organisée par le RCMS

Samedi 22 novembre
Soirée Beaujolais organisé par le Comité des Fêtes

DÉCEMBRE

Lundi 1^{er} décembre
Don du sang

Samedi 06 décembre
Noël des commerçants organisé par l'Union commerciale

Dimanche 07 décembre
Spectacle de danse par Art Danse

Vendredi 12 décembre
Arbre de Noël organisé par le Comité des Fêtes

Dimanche 14 décembre
Marché de Noël organisé par le Comité des Fêtes